Ministère de la Justice Canada
Department of Justice Canada

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

DÉPISTAGE RAPIDE ET ORIENTATION DES FAMILLES VIVANT UNE SÉPARATION OU UN DIVORCE FORTEMENT CONFLICTUEL

2001-FCY-7F

Canada

Dépistage rapide et orientation des familles vivant une séparation ou un divorce fortement conflictuel

Préparé par :
Ron Stewart, MSW

Présenté à la :
Section de la famille, des enfants et des adolescents
Ministère de la Justice du Canada

Les opinions exprimées dans le présent rapport sont celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement les opinions du ministère de la Justice du Canada.

Also available in English

Ce rapport peut être reproduit, en tout ou en partie, gratuitement et sans autorisation particulière du ministère de la Justice à condition, toutefois, que les propos reproduits le soient exactement, que le ministère de la Justice soit mentionné en tant que source et que la reproduction ne soit pas présentée comme une version officielle du rapport d'origine.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada (2001)
(Ministre de la Justice et Procureure générale du Canada)

102-03918/

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE iii

1. FORMULATION DES PROBLÈMES ET DES QUESTIONS 1
   1.1 Méthodologie et thèmes de cette étude 3

2. POUR MIEUX SAISIR LES EFFETS DU DIVORCE 5
   2.1 Les études mettant en évidence les conséquences néfastes chez les enfants 6
   2.2 Les études qui tentent de cerner les facteurs émotionnels, relationnels, structurels/environnementaux qui favorisent une heureuse issue pour les enfants après la séparation et le divorce de leurs parents 8
   2.3 Les études qui tentent de cerner les facteurs émotionnels, relationnels et structurels/environnementaux qui pèsent lourdement sur l'avenir des enfants après le divorce de leurs parents 9
   2.4 Le lien entre les mesures de garde et de visite et la bonne adaptation de l'enfant 12
   2.5 Analyse et conclusions 13

3. MODÈLES CONFLICTUELS RELIÉS AU DIVORCE 16
   3.1. Les études portant sur les divorces fortement conflictuels et leurs effets sur les enfants 18
   3.2. Typologies des conflits interparentaux 21

4. INTERVENTIONS POUR LES FAMILLES VIVANT UN DIVORCE FORTEMENT CONFLICTUEL 36
   4.1 Les consultations médico-sociales et les programmes thérapeutiques à l'intention des familles qui divorcent 36
   4.2 Analyse des recherches portant sur des programmes cliniques 39
   4.3 Les programmes de médiation 40
   4.4 Analyse des programmes de médiation 42

5. PROGRAMMES PÉDAGOGIQUES À L'INTENTION DES FAMILLES QUI DIVORCENT 43
   5.1 Analyse des études portant sur les programmes de pédagogie du divorce 44

6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS 45

6.1 Comment le divorce affecte-t-il les enfants? 46

6.2 Les traits caractéristiques des familles passant par un divorce fortement conflictuel 48

6.3 Les répercussions, sur les enfants, des conflits aigus entre parents 54

7. RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS 55

BIBLIOGRAPHIE 57

ANNEXE A : LISTE DES PRINCIPALES PERSONNES-RESSOURCES 67

ANNEXE B : QUESTIONS POSÉES DANS LE CADRE DES ENTREVUES MENÉES AUPRÈS DES PERSONNES-RESSOURCES 71

SOMMAIRE

Cette étude documentaire, fruit d'un examen approfondi des travaux publiés auquel est venue s'ajouter une série d'entrevues avec des cliniciens et des chercheurs exerçant auprès de familles divorcées, cherche à définir un certain nombre de facteurs de risque qui contribuent, pour de nombreux enfants dont les parents se séparent ou divorcent, à des conséquences néfastes. Citons, parmi ces facteurs de risque, les facteurs structurels/environnementaux, tels les changements de quartier, de résidence ou d'école; les facteurs relationnels, tels le temps qu'on ne peut plus passer avec un parent ou un proche, les changements qui interviennent au niveau des réseaux de camaraderie et la venue, dans la famille recomposée, d'un nouveau partenaire pour le parent. S'y ajoutent des facteurs émotionnels tels que la mauvaise adaptation à la séparation de l'un ou l'autre des parents, ou des deux, une baisse des capacités parentales de l'un ou l'autre des parents et l'intensification de l'hostilité entre eux. Tout cela contribue à la dislocation des habitudes de vie et à une perte de prévisibilité, deux facteurs souvent liés à la santé mentale de l'enfant. Les études, menées à brève ou à longue échéance, portant sur les enfants de familles séparées ou divorcées démontrent que ces facteurs de risque contribuent, pour les enfants, à toute une série de conséquences néfastes, notamment :

- à de mauvais résultats scolaires;
- à de mauvais rapports sociaux;
- à des troubles du comportement et à des problèmes sociaux;
- à des difficultés sur le plan des émotions, dont la dépression, la peur et l'anxiété;
- à l'abus de diverses substances;
- à des problèmes au niveau des relations à l'âge adulte.

Selon les études sur le divorce, les conflits aigus entre parents représentent un des facteurs de risque auquel sont souvent exposés les enfants. Ce facteur a souvent été évoqué lors des audiences du Comité mixte spécial sur la garde et le droit de visite des enfants, et le Comité a recommandé que soient entreprises de nouvelles études pour tenter de savoir s'il est effectivement possible de définir des critères permettant de repérer et d'orienter de manière précoce les familles fortement conflictuelles vers des services spécialisés qui permettraient d'améliorer le sort des enfants.

La présente étude résume les problèmes cernés dans de nombreuses autres études qui ont tenté d'aboutir à une définition précise de ce qu'on entend par divorces fortement conflictuels. Par sa nature même, le divorce comporte, bien sûr, une certaine dose de conflit entre parents, et les travaux entrepris ne sont pas parvenus à une conclusion généralement valable sur la manière de distinguer les conflits accompagnant normalement la séparation et le divorce des conflits aigus. Les recherches accomplies à ce jour ne sont pas non plus parvenues à élucider la question de l'influence nuisible relative, chez les enfants, des divers facteurs de risque parmi lesquels figurent les conflits parentaux.

Malgré ces difficultés, les travaux recensés ont néanmoins permis de mieux cerner les facteurs qui, au niveau du comportement, des émotions et du cadre de vie, semblent exacerber les conflits

accompagnant le divorce. Nous pouvons également en tirer une grille d'analyse permettant de distinguer les situations faiblement conflictuelles des situations fortement conflictuelles, ce qui favorise l'élaboration de plans d'aménagement des responsabilités parentales. Il est clair que ce schéma devra être approfondi par le suivi de certains types de familles afin de mieux préciser l'efficacité à long terme des mesures d'orientation prises dans le cadre des évaluations parentales, mais nous possédons dorénavant un point de départ à la fois pour l'adoption de mesures pratiques et à des fins de recherche.

La recherche sur l'efficacité des services complémentaires offerts aux familles qui divorcent, tels la médiation, les consultations médico-sociales, la thérapie et les programmes pédagogiques en sont encore au stade préliminaire et la question de l'orientation vers divers types de services des familles éprouvant divers niveaux de conflit n'a pas encore pu être approfondie. Cette étude a permis de relever deux types de difficultés auxquelles se heurtent les recherches en ce domaine. Bon nombre d'études portant sur un service particulier offert aux familles qui divorcent, tel la médiation ou la pédagogie du divorce, n'ont porté que sur la manière dont les bénéficiaires ont perçu et vécu ce service. Dans la plupart des cas, il n'y avait aucun groupe témoin et il n'est donc pas possible d'opérer de comparaisons sur les niveaux d'efficacité de ces services. Ajoutons que les études portant sur les services offerts aux familles qui divorcent retiennent souvent l'expression « fortement conflictuelles », sans pourtant la définir au moyen de mesures spécifiques du comportement, de la durée ou de l'intensité du conflit, et il n'est donc pas possible de se prononcer sur l'efficacité d'un service particulier offert aux familles éprouvant tel ou tel niveau de conflit sur des questions telles que la garde des enfants, les droits de visite ou la pension alimentaire.

La conclusion à laquelle nous parvenons dans le cadre de cette étude documentaire, c'est que seuls de nouveaux travaux et des méthodes de recherche plus raffinées permettront de parvenir à des mesures précises du conflit qui, souvent, accompagne le divorce. En attendant donc, il convient de voir dans ce conflit un continuum où se situent aussi bien : 1) les incidents et les comportements précis qui, au sein d'une famille, aboutissent à la décision de se séparer; 2) les ressources familiales et communautaires susceptibles d'aider les parents et les enfants à s'adapter aux changements structurels/environnementaux, émotionnels et relationnels qui viennent agir sur leur vie; 3) la manière dont, dans leur for intérieur, les enfants réagissent à l'ensemble de ces difficultés. Une telle structure d'analyse fournit la base des travaux à venir et sert aussi de fondement aux mesures préventives qui, dans le cadre d'une campagne de sensibilisation du public, aideraient tous les parents à mieux comprendre les dangers que le divorce comporte pour la santé mentale des enfants.

1. FORMULATION DES PROBLÈMES ET DES QUESTIONS

En 1996, 158 680 couples se sont mariés au Canada. La même année, 71 528 divorces étaient prononcés. À l'occasion de ces divorces, environ 47 000 enfants ont été l'objet d'une ordonnance de garde (Statistique Canada, 1999).

Voici ce que l'on constate d'après les statistiques canadiennes en matière de divorce au cours des 20 dernières années : en 1978, on enregistrait 57 155 divorces au Canada. Ce nombre, en augmentation constante, atteignait son apogée en 1987, avec 96 200 divorces, après quoi le nombre de divorces a amorcé une baisse régulière jusqu'en 1996.

En 1994-1995, le ministère du Développement des Ressources humaines et Statistique Canada ont lancé l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ) portant sur 22 000 enfants âgés de 0 à 11 ans, avec suivi tous les deux ans, au moins jusqu'en 2002. En 1998, l'Équipe sur les pensions alimentaires pour enfant du ministère de la Justice avait commandé une analyse des données concernant les mesures de garde, les mesures d'accès et les pensions alimentaires tirées de la section Histoire familiale et garde de l'ELNEJ. Le rapport, préparé par Marcil-Gratton et Le Bourdais (1999), démontre qu'une proportion croissante des enfants au Canada vivent dans une famille monoparentale ou dans une famille où les parents sont séparés, et cela à un âge plus bas qu'auparavant. Des enfants nés entre 1961 et 1963, 25 p. 100 sont nés d'une mère vivant seule ou ont vu leurs parents se séparer avant d'atteindre eux-mêmes l'âge de 20 ans. De ce groupe, la moitié des parents s'étaient séparés après que les enfants aient atteint l'âge 10 ans. Vingt-cinq pour cent des enfants nés 10 ans plus tard (soit entre 1971 et 1973) ont vu leurs parents se séparer avant d'atteindre l'âge de 15 ans, trois sur quatre de ces enfants ayant assisté à la séparation de leurs parents avant d'atteindre l'âge de 10 ans. Un enfant sur quatre né en 1983 ou en 1984 avait déjà, à l'âge de 10 ans, vécu dans une famille monoparentale, et 23 p. 100 des enfants nés en 1987 ou en 1988 avaient, à l'âge de six ans, vécu dans une famille monoparentale.

Notons que ces chiffres traduisent le vécu d'enfants affectés par deux évaluations sociales : la tendance croissante à la séparation, constatée chez les parents, et le nombre croissant de couples qui décident de ne pas se marier. Marcil-Gratton et Le Bourdais (1999) constate que chez les enfants nés en Ontario en 1993 ou en 1994, 12 p. 100 avaient des parents vivant en union libre, le taux analogue au Québec étant de 43 p. 100 au cours de la même période.

Il semble qu'un nombre croissant de couples canadiens choisissent de ne pas se marier. Or, ces couples forment des familles, ont des enfants, et si leur relation prend fin, cela n'est pas pris en compte dans les statistiques du divorce. Pourtant, on relève chez eux une tendance à la séparation sensiblement plus élevée. Marcil-Gratton et Le Bourdais (1999) signalent que, parmi les enfants nés en 1983 ou en 1984, 63 p. 100 ont vécu la dissolution de l'union de fait de leurs parents, chiffre à comparer à un taux de séparation de 14 p. 100 pour les enfants dont les parents étaient mariés.

Les enfants nés de ces relations continuent à être l'objet de litiges relatifs à leur garde ou aux droits de visite, mais ces litiges-là ne relèvent pas de la *Loi sur le divorce au Canada*. Ils

relèvent des divers droits provinciaux de la famille. Rien ne permet de penser, cependant, que pour les enfants, les effets de la séparation diffèrent selon que leurs parents étaient officiellement mariés ou non.

Quel que soit le nombre précis de familles où les parents sont séparés, l'on peut dire qu'un nombre considérable d'enfants canadiens sont affectés par la séparation ou le divorce de leurs parents et par les conflits interparentaux qui souvent en découlent.

En 1997, le gouvernement fédéral a confié à un comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes la tâche de se pencher sur la *Loi sur le divorce* et d'étudier les modifications qu'il conviendrait éventuellement d'apporter aux politiques et procédures en vigueur en matière de divorce, afin de les centrer davantage sur les intérêts des enfants concernés, et d'accorder davantage d'importance au concept de coopération et de partage des responsabilités parentales.

Ce Comité mixte spécial sur la garde et le droit de visite des enfants s'est réuni 55 fois et a entendu plus de 500 témoins, dont des parents, des enfants, des grands-parents, des chercheurs, des avocats et des spécialistes de la santé mentale. La plupart de ces témoins ont évoqué les perturbations psychiques que le divorce entraîne, aussi bien chez les enfants que chez les parents, et bon nombre d'entre eux ont évoqué le traumatisme auquel ce que l'on dénomme divorces « fortement conflictuels » exposent les enfants.

Nous ne disposons d'aucune définition admise de manière générale de ce qu'il faut entendre au juste par divorce fortement conflictuel, mais l'on reconnaît qu'il s'agit de situations qui dépassent les perturbations auxquelles on peut généralement s'attendre en cas de séparation ou de divorce. Nous savons que la plupart des couples qui se séparent traversent une période de transition caractérisée par un choc émotif dû au dénouement de leur relation. On ne parvient cependant pas à expliquer que certaines familles se laissent entraîner par les hostilités et se livrent à de longues luttes coûteuses et acharnées sur des questions concernant la garde, les droits de visite et la pension alimentaire alors que la plupart des familles qui se séparent ou qui divorcent parviennent à éviter les luttes prolongées.

Malgré l'imprécision de la définition, plusieurs chercheurs et autres spécialistes (p. ex. Bala, Richardson) ont, lors de leur témoignage devant le comité spécial mixte, estimé que de 10 à 15 p. 100 de toutes les familles qui divorcent éprouvent de graves conflits. Compte tenu des chiffres recueillis par Statistique Canada pour l'année 1996, cela veut dire qu'au bas mot, environ 4 700 enfants se trouveraient, chaque année, pris dans la bataille que se livrent leurs parents pour décider de leur sort immédiat et futur. Cela ne comprend pas les enfants dont les parents mettent fin à une union de fait en vertu des dispositions provinciales du droit de la famille et non de la *Loi sur le divorce*.

Le rapport du Comité spécial mixte (Pearson et Gallaway, 1998) a remis au Parlement 48 recommandations sur les modifications qui pourraient être apportées à la *Loi sur le divorce*. De ces diverses propositions, la recommandation 32 portait de manière précise sur les divorces donnant lieu à de sévères conflits :

Le Comité recommande que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux unissent leurs efforts pour favoriser l'établissement de modèles efficaces pour dépister rapidement les séparations très conflictuelles. Les familles en cause devraient recevoir rapidement une aide spécialisée et avoir accès à des services destinés à améliorer le sort des enfants.

1.1 Méthodologie et thèmes de cette étude

Ce travail, comprenant un examen approfondi des ouvrages publiés en la matière, plus une série d'entrevues auprès de chercheurs et de praticiens spécialistes du divorce, devait permettre :

- d'établir un ensemble de critères permettant de repérer, au sein de la cohorte de familles qui divorcent, les divorces très conflictuels;
- d'exposer et d'évaluer les méthodes présentement utilisées par les chercheurs et par les cliniciens pour repérer les divorces très conflictuels;
- de décrire les moyens et les mécanismes qui permettraient d'orienter les familles vivant un divorce fortement conflictuel vers d'autres services afin de favoriser la résolution des conflits;
- de voir s'il existe des programmes ou des modes d'intervention qui permettent effectivement d'éviter les conflits ouverts au sein de familles très conflictuelles, et de jauger l'efficacité à long terme de ces interventions.

Afin de bien situer le contexte des divorces fortement conflictuels, le présent travail commence par un résumé des études sur les effets que le divorce peut, dans l'ensemble, avoir sur les enfants et les adultes. Cette partie de l'étude s'attachera notamment à la question de savoir :

- comment le divorce affecte les enfants et si ces effets sont passagers ou, au contraire, durables;
- si le divorce permet effectivement de prédire une incidence défavorable pour les enfants au niveau de leur développement social, scolaire ou émotif.

De nombreux projets de recherche ont résumé les effets du divorce sur les enfants. Nous disposons notamment d'un rapport précédent préparé par le ministère de la Justice (1997a et 1998b). En général, ces études parviennent à des conclusions analogues, à savoir qu'un certain nombre de facteurs de risque émotionnels, relationnels, structurels/environnementaux découlant du divorce auront, pour de nombreux enfants, une incidence néfaste sur leur développement émotionnel, scolaire et social.

Ces conclusions sont assez bien connues, mais il convient néanmoins de revenir sur les travaux effectués et d'en rendre compte dans le cadre de la présente recherche afin de bien comprendre le contexte dans lequel se situent les divorces fortement conflictuels. Mais ce qui importe davantage dans ces études, prises dans leur ensemble, c'est la complexité de la situation qu'elles nous montrent lorsqu'il s'agit de repérer et de définir ce qu'on entend au juste par divorce « fortement conflictuel ».

Nous allons donc commencer ici par un résumé de ces études qui cherchent à cerner les effets que le divorce entraîne en général chez les enfants. Cela permettra de se faire une idée générale des facteurs de risque qui pèsent défavorablement sur l'avenir des enfants. Nous nous pencherons ensuite sur le phénomène des divorces considérés comme étant à risques élevés. Il s'agit de mieux cerner les critères permettant de distinguer les relations en question de celles où les principaux intéressés sont en mesure de régler les difficultés émotionnelles auxquelles donne lieu la fin d'un mariage, ainsi que les questions pratiques concernant la garde, les droits de visite et les moyens de subvenir aux besoins des enfants sans se laisser aller à l'hostilité et à l'amertume.

2. POUR MIEUX SAISIR LES EFFETS DU DIVORCE

Jusqu'aux années 80, les professionnels de la santé mentale ne semblaient pas s'entendre à savoir si le divorce avait, sur les enfants, des effets nocifs durables ou si le divorce était vécu par les enfants comme une expérience anodine, voire constructive. Dans les années 60 et 70, alors que de nombreux pays commençaient à libéraliser leur législation en matière de divorce, beaucoup estimaient que, pour les enfants, il était mieux d'affronter les difficultés provisoires nées de la séparation de leurs parents que de continuer de vivre dans une famille où l'un des conjoints, parfois les deux, étaient malheureux.

Richard Gardner (1970 : xix), plus connu depuis pour ses idées sur l'aliénation parentale, a ainsi pu écrire que « l'enfant dont les parents sont pris dans un mariage malheureux sera plus sujet aux difficultés psychiatriques que celui dont les parents mal assortis ont été assez sains et assez forts pour mettre fin à leur relation insatisfaisante ».

Plusieurs études cliniques (Felner, 1984; Felner et Terre, 1987; Peterson et autres, 1984; Rutter, 1981) tendent à confirmer cela, concluant en général que la mésentente conjugale risque d'être plus nuisible au développement de l'enfant qu'une séparation ou un divorce. Rutter (1981) estime que la séparation d'un couple va, à court terme, certes, être durement ressentie par l'enfant, mais que cela ne devrait pas entraîner de perturbations plus tard.

Cette idée que le divorce constitue, pour les enfants, un trouble passager, est reprise par la Commission de réforme du droit du Canada de 1975 (Richardson, 1996 : 233), pour dire que « le divorce ne détruit pas nécessairement la vie familiale ». Étant donné que de nombreux divorcés se remarient, la Commission a affirmé que : « le divorce peut parfois offrir une solution constructive aux conflits conjugaux, en permettant aux conjoints et aux enfants de créer un nouveau foyer plus viable ».

Cela dit, les études qui voient dans le divorce une période de transition difficile, certes, mais n'ayant, à long terme, que des effets relativement anodins, sont en minorité. En effet, selon la majorité des études, le divorce des parents constitue, pour les enfants, une période extrêmement difficile susceptible d'entraîner, dans l'immédiat et à long terme, de graves répercussions.

Ces études peuvent être classées en quatre catégories :

- celles qui détaillent les retombées néfastes que subissent les enfants après le divorce de leurs parents;
- celles qui détaillent les facteurs qui, sur le plan des émotions, des relations, qu'ainsi qu'au niveau structurel/environnemental, contribuent, pour les enfants, à une issue favorable;
- celles qui détaillent les facteurs d'ordre émotionnel, relationnel et structurel qui contribuent, pour les enfants, à une issue néfaste;
- celles qui se penchent sur les liens existant entre les décisions prises en matière de garde et de droits de visite et leurs répercussions sur la vie des enfants.

2.1 Les études mettant en évidence les conséquences néfastes chez les enfants

Plusieurs études sur la vie des enfants après le divorce de leurs parents ont révélé, chez ces enfants, un ensemble récurrent de problèmes ayant trait à leur développement et à leur apprentissage scolaire, ainsi qu'au niveau de leur vie émotionnelle et sociale. Jacobson (1978b) établit un lien entre une mauvaise adaptation au divorce des parents, qui donne lieu à divers symptômes, et l'hostilité qui se manifeste entre les parents après le divorce. Il relève, parmi les symptômes de cette inadaptation, des signes d'hyperactivité, des troubles de l'apprentissage, un comportement immature ou psychotique et des signes de déviance sociale. L'analyse de 31 autres études, à laquelle se sont livré Amato et Keith (1991a), va à l'encontre de l'argument généralement avancé selon lequel le divorce des parents n'entraîne, en bout de ligne, que peu de problèmes dans le développement des enfants. Celle-ci conclut qu'il est fréquent que les enfants subissent les contrecoups du divorce de leurs parents dans les domaines suivants :

- bien-être psychologique (dépression, peu de satisfaction de vivre);
- bien-être familial (vie conjugale difficile et prédisposition au divorce);
- bien-être socio-économique (faibles niveaux de scolarité et de revenu, et faible statut sur le plan de l'emploi);
- santé physique.

Dans une seconde méta-analyse portant sur 92 études, Amato et Keith (1991b) ont conclu que le divorce des parents semble nuire au bien-être des enfants dans les domaines suivants :

- résultats scolaires;
- comportement social;
- adaptation psychologique;
- image de soi;
- adaptation sociale;
- relation mère-enfant;
- relation père-enfant.

Dans une autre méta-analyse d'un certain nombre d'études portant sur le divorce, Amato (1994) concluait que les enfants dont les parents ont divorcé manifestent :

- davantage de problèmes de comportement;
- de plus nombreux symptômes d'une inadaptation psychologique;
- des résultats scolaires inférieurs;
- davantage de difficultés sur le plan social;
- une faible estime de soi.

Dans une étude de 121 enfants dont les parents ont divorcé, Healy et autres (1993) ont suivi les effets du sentiment de culpabilité que développent les enfants à la suite du divorce de leurs parents. Les enfants qui avaient vécu dans des familles où, après le divorce, les parents ont

éprouvé davantage d'hostilité réciproque, avaient plus tendance à se reprocher ce qui s'était passé, ce sentiment de culpabilité entraînant généralement chez eux un sens appauvri de leur valeur personnelle ainsi qu'un taux plus élevé de symptômes psychologiques et de problèmes du comportement. Dans un même ordre d'idée, les adultes qui, enfants, avaient également assisté au divorce de leurs parents, obtenaient, selon une grille d'indicateurs psychologiques, interpersonnels et socio-économiques, des résultats inférieurs à ceux des adultes élevés dans une famille intacte.

Franklin et autres (1990) ont mené des recherches afin de voir comment le divorce de leurs parents affectait les idées que se faisaient du mariage et de la confiance envers les autres des jeunes effectuant des études post-secondaires. Selon leur étude auprès de 568 jeunes étudiant à l'université, les enfants de parents divorcés se montraient beaucoup plus pessimistes que les enfants issus d'une famille intacte au sujet de leur propre mariage éventuel. Selon des études complémentaires, ce pessimisme concernait uniquement le mariage et n'affectait en rien d'autres domaines liés à la confiance interpersonnelle.

Guidubaldi et Perry (1985) se sont penchés sur les problèmes d'adaptation ressentis, après le divorce de leurs parents, par 699 enfants qui furent suivis pendant deux ans. Les auteurs ont constaté que les enfants de parents divorcés obtenaient de moins bons résultats au niveau du comportement social et du développement émotionnel, et manifestaient davantage de symptômes d'ordre psychologique que les enfants issus de familles intactes.

Une enquête canadienne, l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ), a déjà permis la publication de plusieurs études sur le divorce, y compris celles de Willms (1996), Lipman et autres (1996), Cheal (1996) et Haddad (1998). Ces études sont intéressantes car, de manière générale, elles ne confirment pas les conclusions de la plupart des autres travaux ni en ce qui concerne les contrecoups néfastes que le divorce entraînerait pour les enfants, ni pour ce qui est de l'intensité des incidences fâcheuses. On ne parvient pas encore à expliquer ces différences de résultats.

Selon Willms (1996), les enfants de 2^{e}, 4^{e} et 6^{e} année vivant dans une famille monoparentale avaient en général, souvent en raison de la séparation des parents mais pas toujours, des résultats scolaires de 20 p. 100 inférieurs à ceux des enfants vivant avec leurs deux parents.

Lipman et autres (1996) font état de résultats surprenants après avoir comparé les problèmes éprouvés, en matière d'émotions, de comportement et de vie en société, par des enfants vivant au sein de familles monoparentales et au sein de familles comportant deux parents. Selon cette étude, si les enfants vivant sous le toit d'un seul parent ont plus de chances d'éprouver ce genre de problèmes personnels, la majorité des enfants éprouvant de tels problèmes vivent dans des familles comportant deux parents. Le risque encouru par ces enfants est vraisemblablement lié au fait que les familles monoparentales, et en particulier celles menées par une femme, ont généralement un revenu sensiblement inférieur à celui d'autres familles, la faiblesse du revenu après divorce constituant, d'après de nombreuses autres études, un facteur de risque important pour les enfants.

L'étude menée par Cheal (1996) sur 875 enfants vivant avec un parent qui est remarié, démontre, chez les enfants, un stress dû à leur relation avec le beau-père ou la belle-mère. L'étude ne permet toutefois pas de dire si ces rapports avec un beau-père ou une belle-mère entraînent, pour l'enfant, un plus grand risque d'être maltraité. Les conclusions de cette étude vont à l'encontre d'autres travaux qui démontrent que la présence d'un beau-père ou d'une belle-mère, et particulièrement d'un beau-père ayant lui-même des enfants du sexe féminin, crée effectivement pour l'enfant un plus grand risque d'être maltraité. Selon d'autres études, l'entrée dans la famille d'un nouveau partenaire adulte est effectivement un facteur d'augmentation du risque de voir les enfants éprouver, après le divorce de leurs parents, des difficultés d'adaptation sociales ou émotionnelles.

Selon Haddad (1998) 15,7 p. 100 des enfants canadiens âgés de moins de 12 ans habitent dans des familles monoparentales, souvent en raison du divorce de leurs parents, et 8,6 p. 100 des enfants vivent soit dans une famille recomposée, soit avec des adultes qui ne sont pas leurs parents naturels. Selon cette étude, il n'existe qu'un faible lien entre le divorce et les problèmes éprouvés par les enfants au niveau des émotions ou du comportement. On n'y constate de plus aucune différence sensible en ce qui a trait aux problèmes éprouvés entre les enfants dont les parents se partagent la garde, les enfants confiés à la garde de leur mère et ceux qui sont confiés à la seule garde de leur père.

2.2 Les études qui tentent de cerner les facteurs émotionnels, relationnels, structurels/environnementaux qui favorisent une heureuse issue pour les enfants après la séparation et le divorce de leurs parents

Kurdek and Siesky (1981) ont cerné plusieurs facteurs qui favorisent une bonne adaptation des enfants, en l'occurrence :

- le fait de voir dans le divorce une séparation surtout psychologique plutôt que physique;
- la possibilité de pouvoir en parler à ses camarades;
- le fait d'avoir des deux parents une impression favorable;
- le fait de parvenir à puiser dans le divorce qui s'est produit de nouvelles forces et un nouveau sens des responsabilités.

Dans une étude portant sur 51 familles s'étant entendues sur la garde conjointe des enfants, Steinman et autres (1985) ont cerné un certain nombre de facteurs qui contribuent à la réussite de mesures de garde conjointe. Selon cette étude, les familles parvenues à s'entendre sur une garde conjointe étaient caractérisées par :

- du respect entre les enfants et l'ex-conjoint et une appréciation de ce lien;
- la faculté de rester objectif en ce qui a trait aux besoins des enfants au cours de périodes difficiles du divorce;
- la capacité de se mettre à la place de l'enfant et de l'autre parent;
- la faculté de faire évoluer ses attentes émotionnelles et de passer du rôle de conjoint à celui de co-parent;

- la capacité de définir les nouveaux rôles;
- en général beaucoup d'amour-propre, de la souplesse et la volonté d'aider les autres.

Pour Buchanan et ses collègues (1981), le principal indicateur d'un avenir favorable pour les enfants est le maintien de la relation entre les deux parents et l'enfant.

2.3 Les études qui tentent de cerner les facteurs émotionnels, relationnels et structurels/environnementaux qui pèsent lourdement sur l'avenir des enfants après le divorce de leurs parents

Selon Felton (1979), la capacité des enfants de s'adapter à un divorce est la plupart du temps en rapport avec le sentiment de perte que le parent éprouve en raison du divorce.

Selon l'étude que Jacobson (1978b) a menée sur 51 enfants, plus le conflit entre les parents est aigu, plus le comportement des enfants risque d'en être affecté, l'auteur relevant qu'au niveau de leur adaptation au divorce de leurs parents, le facteur le plus perturbateur pour les enfants est d'avoir à assister à des scènes violentes.

Kurdek et Siesky (1981) ont relevé plusieurs facteurs qui pèsent défavorablement sur l'adaptation des enfants au divorce de leurs parents :

- les conflits entre les parents au cours de la période qui précède la séparation;
- le fait de faire de l'enfant le pivot du divorce;
- les problèmes qu'éprouvent les enfants avec les camarades;
- le fait qu'ils portent sur leurs deux parents un jugement défavorable.

D'après Peterson et Zill (1986), les facteurs qui exercent une influence défavorable sur l'avenir des enfants sont :

- les conflits entre les parents avant la séparation et après celle-ci, à leur résidence respective;
- de mauvaises relations parent-enfant dues au stress et aux inquiétudes découlant du divorce.

Selon Stolberg et autres (1987), un certain nombre de conditions pratiques et émotionnelles permettraient de prédire qu'un enfant aura du mal à s'adapter à la séparation ou au divorce de ses parents :

- les déménagements fréquents;
- les changements de quartier et de camarades;
- le changement de partenaires de ses parents;
- l'hostilité parentale après le divorce;
- l'adaptation des parents eux-mêmes, c'est-à-dire leur capacité de continuer à jouer de manière constructive leur rôle de parents.

Kalter et autres (1989) se sont livrés à une étude des travaux publiés en ce domaine et ont relevé six hypothèses souvent admises sur les façons dont un divorce peut entraîner chez les enfants un contrecoup néfaste. Citons notamment :

- l'absence du père;
- les difficultés financières;
- la multiplicité des stress découlant de l'existence;
- l'hostilité entre les parents;
- l'adaptation des parents;
- l'existence de crises ponctuelles.

D'après Peterson et Zill (1986), il existe plusieurs liens entre l'adaptation des enfants et le divorce des parents :

- en général, les filles acceptent mieux un divorce que les garçons (c'est cependant l'inverse lors d'un remariage, où les garçons s'adaptent mieux que les filles);
- les enfants confiés à la garde du parent du même sexe s'adaptent mieux que les enfants vivant avec un parent du sexe opposé;
- les troubles du comportement chez les enfants augmentent proportionnellement aux conflits existant entre les parents après leur divorce.

Selon Amato (1993), cinq facteurs influencent l'adaptation des enfants dans le cas d'un divorce :

- l'absence du parent qui n'en a pas la garde;
- l'adaptation du parent qui en a la garde;
- les conflits entre les parents;
- les difficultés financières;
- des changements de circonstances ou des situations stressantes pour l'enfant.

Dans une étude des résultats recueillis dans le cadre du U.S. National Survey of Children, Furstenberg (1990) note deux facteurs principaux qui semblent accroître le risque de maladaptation des enfants en cas de divorce :

- l'instabilité économique et la perte de revenu dans les familles monoparentales;
- une moins grande participation du père à la vie de l'enfant.

Selon Kelly et Wallerstein (1976), les enfants âgés de moins de huit ans voient s'amplifierles sentiments suivants :

- la tristesse et le chagrin lié au processus de deuil;
- la peur;
- la privation affective;
- les fantasmes de responsabilité et de réconciliation;

- la perte de la relation avec le père qui s'en va;
- les tensions et les troubles que provoquent les visites, la colère envers la mère qui a la garde de l'enfant;
- les conflits de loyauté envers les deux parents;
- la colère vis-à-vis des camarades d'école vivant dans des familles intactes.

D'après Kelly et Wallerstein (1977), il existe un lien direct entre l'adaptation psychologique de l'enfant et la qualité de vie qui prévaut au sein de l'unité familiale résultant du divorce ou au sein de la famille fondée par le conjoint qui se remarie. Les enfants s'adaptaient bien à la nouvelle situation lorsque les parents semblaient eux-mêmes sereins et qu'un nouveau partenaire stable était admis. Si, cependant, les parents continuaient à se montrer perturbés, ou si le conjoint ayant la garde de l'enfant accueillait dans l'intimité familiale une ou plusieurs relations problématiques, les enfants continuaient à manifester le même niveau de perturbation qu'au cours de la première année suivant le divorce.

Ces études font fréquemment état de conflits parentaux et d'hostilité interparentale mais il n'existe aucune définition généralement admise de ce que l'on entend par ces termes. De nombreuses études se fondent sur les déclarations faites par les enfants et par les parents en cause et chacun semble retenir une définition différente de ce qu'on entend par conflit parental ou conflit aigu, le seuil de tolérance vis-à-vis de ce genre de comportement variant, lui aussi, énormément.

En Amérique du Nord, Judith Wallerstein est sans doute la personne la plus connue pour ses études sur le divorce et sur les effets qu'il peut avoir à long terme sur les enfants. Avec ses collègues du Centre for Families in Transition, Wallerstein suit, depuis 1970, 131 enfants issus de 60 familles divorcées. La lecture de certaines des études qu'elle a menées (Kelly et Wallerstein, 1976, 1977; Lewis et Wallerstein, 1987; Wallerstein, 1987, 1991; Wallerstein et Blakeslee, 1989; Wallerstein et autres, 1985; Wallerstein et Kelly, 1980; Wallerstein et Lewis, 1998) nous montre que les enfants dont les parents ont divorcé ont tendance à manifester les caractéristiques suivantes :

- une tendance certaine à la sous-performance, tant au niveau des études primaires, secondaires, universitaires que dans le monde du travail;
- des problèmes psychologiques, notamment la dépression et l'angoisse, persistant pendant l'adolescence et l'âge adulte dans presque 40 p. 100 des cas;
- une tendance à abuser des drogues et de l'alcool, ce problème continuant à marquer leur existence du moins dans la vingtaine et le début de la trentaine;
- en ce qui concerne les enfants qui avaient assisté à des scènes de violence au sein de leur famille, une tendance fréquente à la violence envers leurs partenaires adultes et leurs propres enfants.

2.4 Le lien entre les mesures de garde et de visite et la bonne adaptation de l'enfant

Dans une étude portant sur 51 enfants, Jacobson (1978a) s'est penchée sur le lien entre le temps que passe l'enfant auprès de chacun des parents et sa bonne adaptation au divorce. Elle a fini par conclure que les garçons et les filles manifestaient tous les deux des problèmes d'adaptation lorsqu'on ne leur laissait pas assez de temps avec leur père. Ces enfants manifestaient des problèmes au niveau du développement social, émotionnel et scolaire.

Steinman (1981) a suivi, sur une période de trois ans, 32 enfants confiés à la garde conjointe de leurs parents séparés. Selon cette étude, la majorité des parents en question étaient, d'une manière générale, satisfaits de l'arrangement décidé, malgré certaines difficultés, alors que les enfants, eux, étaient moins satisfaits. Ces enfants ont dit clairement préférer le mariage au divorce, même lorsqu'il existe des conflits entre les parents. D'après eux, les mesures de garde conjointe étaient peu pratiques et le tiers des enfants éprouvaient, en raison de cette garde conjointe, des troubles psychologiques notables.

Steinman et autres (1985) ont décelé, dans les familles qui vivaient mal un arrangement de garde conjointe, un certain nombre d'éléments significatifs :

- une hostilité intense et durable et des conflits dont on ne pouvait pas protéger l'enfant;
- une très grande colère et un besoin continuel de punir l'autre conjoint;
- des antécédents de violence physique;
- des antécédents d'alcoolisme ou de toxicomanie;
- la conviction que l'ex-conjoint était un mauvais parent;
- l'incapacité, pour les parents, de distinguer leurs propres sentiments et besoins de ceux de l'enfant.

Pour tenter d'établir un lien entre les mesures de garde et la bonne adaptation des enfants au divorce de leurs parents, Luepnitz (1986) a comparé 43 familles où les enfants étaient confiés soit à la mère (n=16), soit au père (n=16), ou avaient fait l'objet de mesures de garde conjointe (n=11). L'étude n'a constaté que peu de différences au niveau de l'adaptation des 91 enfants en fonction des dispositions de garde. Cette étude a montré, cependant, que les enfants ayant fait l'objet de mesures de garde conjointe avaient, avec leurs parents, des rapports plus normaux que les enfants confiés à la garde d'un seul parent, car dans ce deuxième cas, les liens avec le parent qui n'en a pas la garde se transforment un peu en liens avunculaires (comme ceux que l'on entretiendrait avec un oncle ou une tante).

Shiller (1985) en déduit que les garçons ayant fait l'objet d'une garde conjointe semblent mieux s'adapter au divorce de leurs parents que les garçons vivant la plupart du temps avec leur mère.

Kline et autres (1989) ont constaté que les dispositions prises pour la garde des enfants n'affectent que peu l'adaptation de ceux-ci, mais que le plus important est l'adaptation émotionnelle des parents à l'égard du divorce comme à l'égard des arrangements pris en vue de la garde des enfants. Dans les familles où un des parents devenait soit angoissé, soit déprimé en raison du divorce, les enfants éprouvaient fréquemment des problèmes psychologiques et

sociaux. Les chercheurs ont également noté que les garçons s'adaptaient moins bien que les filles et que l'hostilité interparentale entraînait pour l'ensemble des enfants des difficultés importantes, quelles que soient par ailleurs les dispositions prises en vue de la garde.

2.5 Analyse et conclusions

Les études citées dans ce chapitre relèvent de quatre catégories méthodologiques :

- les évaluations psychométriques, dans le cadre desquelles les enfants dont les parents ont divorcé subissent une batterie de tests permettant d'établir un lien entre le divorce et le profil psychologique de l'enfant;
- les études longitudinales portant sur de grands échantillons de population, dans le cadre desquelles tous les enfants d'une zone géographique donnée feront l'objet de tests afin d'établir des comparaisons entre le profil des enfants issus de familles divorcées et celui des enfants issus de familles intactes;
- les études narratives, dans le cadre desquelles les enfants sont interviewés et invités à décrire la manière dont le divorce de leurs parents les ont affectés;
- les études comparatives, cherchant à mettre en parallèle les conséquences, pour les enfants, des divers types de dispositions en matière de garde ou de visite.

Les évaluations psychométriques sont sujettes à certaines limitations inhérentes puisqu'il leur manque les repères initiaux qui permettraient de savoir quelle était la situation des enfants avant la séparation des parents. Cela dit, ces évaluations permettent quand même d'isoler les facteurs de risque susceptibles d'influencer, après un divorce, la situation psychologique, sociale et scolaire des enfants.

Les études longitudinales sont de deux types : celles qui se penchent sur la situation d'un grand nombre d'enfants et en suivent l'évolution tout au long d'une période donnée, quel que soit par ailleurs le genre de famille à laquelle ils appartiennent, et celles qui, se fondant sur les données recueillies dans le cadre d'enquêtes nationales, tentent de cerner les effets qu'un divorce pourrait avoir sur les enfants. Les études du premier type sont très utiles car elles fournissent des repères qui nous renseignent sur l'état des enfants d'un âge donné à la maison, à l'école et au sein de leur communauté. Malheureusement, il n'est pas souvent fait état de ces repères dans les autres études visant, de manière plus précise, les familles divorcées. Ces études longitudinales permettent également de comparer la situation antérieure au divorce à la période ultérieure.

Portant sur un échantillon important de la population, y compris les rapports rédigés dans le cadre de la l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes, ces études donnent souvent des résultats qui tranchent des conclusions d'études portant sur un échantillon plus restreint. Elles n'expliquent pas les différences constatées entre les résultats provenant des divers types d'études.

Une autre difficulté liée à ces études à grande échelle est le fait que, pour parvenir à leurs conclusions sur la manière dont un divorce affecte les enfants, elles n'isolent pas les autres événements susceptibles d'avoir influencé la vie de l'enfant. Ces études, en effet, sont à si

grande échelle qu'il leur est parfois difficile d'établir un lien précis entre le divorce et un certain nombre de conséquences, mais elles parviennent toutefois à tirer des conclusions d'ordre général sur le rapport entre le divorce et certains retentissements néfastes dans la vie des enfants.

Les études narratives sont très limitées car, souvent, elles ne recourent à aucun critère objectif pour mesurer le stress ou les perturbations dont les enfants et les parents font état. Ces études, et particulièrement lorsqu'elles portent sur de longues périodes, nous offrent cependant un point de vue personnel sur la vie des enfants issus d'une famille divorcée.

Un des graves problèmes de ce genre d'études provient du fait qu'elles ne se fondent pas uniformément sur des mesures précises. En effet, on y a recours à divers types de mesures, dont les tests psychométriques et les questionnaires. Les échantillons sont de diverses provenances, y compris les grandes enquêtes nationales et les petits échantillons aléatoires de personnes bénéficiant, auprès d'un organisme particulier, de counselling ou d'aide juridique. Ces disparités au niveau méthodologique donnent des travaux remplis de contradictions et de variations qui entraînent des résultats qui ne sont guère reproductibles. Ce domaine d'études nous laisse donc surtout des enquêtes et des profils mais peu de données vérifiables concernant le divorce et les complications qu'il comporte pour les enfants. Ces travaux nous disent qu'il y a effectivement quelque chose qui ne va pas, mais les recherches qui sont menées ne le sont pas sur une base suffisamment scientifique pour permettre d'établir, d'une étude à une autre, la liste de facteurs précisément définis qui contribuent à provoquer des conséquences néfastes chez les enfants.

Malgré ces inconvénients, ces quatre types de recherches permettent cependant, si on les prend dans leur ensemble, de plus ou moins cerner les facteurs de risque que le divorce a l'air de déclencher et qui semblent entraîner chez les enfants des conséquences néfastes. Citons parmi ces facteurs de risque :

- les incidents de violence;
- la persistance, entre les parents, de conflits et d'hostilité;
- les changements soudains et/ou fréquents de domicile et d'école;
- la coupure des liens de l'enfant avec ses camarades;
- les difficultés financières;
- la perturbation des rôles et des capacités parentales;
- la venue de nouveaux partenaires pour les parents;
- le remariage de ceux-ci;
- la perte de contact avec le parent qui n'a pas la garde de l'enfant;
- la maladaptation psychologique de l'un des parents ou des deux;
- la perte de sécurité et l'imprévisibilité.

Ces facteurs de risque se divisent en deux catégories. Les facteurs épisodiques tels que les changements de domicile et d'école, la venue de nouveaux partenaires ou le remariage, dont l'impact peut être mesuré chaque fois qu'ils interviennent. Les facteurs émotionnels/psychologiques/relationnels, tels les conflits interparentaux et le degré d'adaptation

psychologique de l'un des parents ou des deux, dont l'influence est beaucoup plus difficile à mesurer et exigera des analyses beaucoup plus pointues si l'on veut parvenir à des définitions plus précises, aussi bien au niveau de la fréquence que de l'intensité. Pour parvenir à de telles définitions, il faut élaborer des critères permettant, justement, de définir des notions telles que le conflit et l'hostilité interparentale.

Pris ensemble, ces facteurs de risque semblent directement liés à un certain nombre de conséquences néfastes pour les enfants, notamment :

- des troubles psychologiques (dépression et angoisse);
- des sentiments permanents de tristesse, de perte et de colère;
- une performance insatisfaisante à l'école et au travail;
- des problèmes d'ordre social, y compris la déviance et la délinquance;
- une incidence plus forte de surconsommation de drogues ou d'alcool;
- de mauvais rapports parent-enfant;
- des rapports interpersonnels difficiles à l'âge adulte en raison d'un manque de confiance et une forte incidence de divorces précoces.

Un facteur de risque que l'on retrouve dans de nombreuses études est la persistance d'un état conflictuel entre les parents divorcés. Nous tenterons, au chapitre suivant, de comprendre ce phénomène et le rôle qu'il joue dans la vie des familles séparées ou divorcées.

3. MODÈLES CONFLICTUELS RELIÉS AU DIVORCE

Lorsque nous parlons de conséquences néfastes pour les enfants, il apparaît dans la majorité des études qu'une grave situation conflictuelle entre les parents représente un facteur de risque certain pour les enfants. Cela dit, il n'est pas facile de savoir exactement ce qu'on entend par situation conflictuelle. S'agit-il d'un comportement qui se manifeste dans certaines familles mais non dans d'autres? Est-ce une caractéristique psychologique que certaines personnes ont tendance à manifester dans telle ou telle circonstance? Ou encore s'agit-il d'un vécu émotionnel qui ne sera perçu que par les participants et des observateurs proches de la situation? Les situations très conflictuelles peuvent-elles être perçues et mesurées par des observateurs extérieurs? En de telles circonstances, le problème se situe-t-il au niveau du comportement ou de la réaction que les enfants peuvent avoir face à la situation à laquelle ils sont exposés? Tous les enfants en sont-ils également affectés, ou y a-t-il des enfants qui tolèrent mieux que d'autres ce genre de conflit?

Les enfants qui ont témoigné devant le Comité spécial mixte, soit par enregistrement vidéo, soit lors d'un témoignage privé, ont évoqué à cet égard des comportements tels que :

- un parent qui refuse d'adresser la parole à l'autre lorsqu'il vient chercher les enfants ou lorsqu'il les ramène;
- un parent qui refuse d'ouvrir la porte à l'autre parent;
- les parents qui se disputent durement en présence des enfants;
- les parents qui insistent, auprès des enfants, pour qu'ils se fassent les porteurs de notes verbales ou écrites auprès de l'autre parent en cas de versement manqué de pension alimentaire ou de visite manquée;
- les parents qui s'agressent physiquement en présence des enfants.

Ces enfants ont évoqué les sentiments de crainte, de tristesse et d'impuissance qu'ils éprouvent dans ce genre de situation, ainsi qu'un sentiment de loyauté partagé.

Des parents ont, eux aussi, évoqué devant le Comité spécial mixte des situations très conflictuelles, s'exprimant sous forme de comportements. Il était notamment question :

- de menaces et d'agressions physiques;
- de refus de laisser visiter les enfants;
- de restrictions aux droits de visite imposées par d'autres membres de la famille;
- de non-versement de pension alimentaire;
- d'ingérence ou de refus de communiquer des renseignements sur les résultats scolaires ou les activités sociales et récréatives.

Ces mêmes parents ont évoqué aussi les sentiments de crainte, de colère et d'impuissance et les bouleversements qu'ils en éprouvent.

Les spécialistes de la santé mentale parlent souvent des situations très conflictuelles sous l'angle de la dynamique, où ils vont faire état d'un sentiment de colère ou d'impuissance, ou encore sous l'angle du comportement, et il s'agira là de violence conjugale ou d'agression physique, émotionnelle et verbale. Les spécialistes du domaine juridique et judiciaire vont souvent évoquer les situations gravement conflictuelles en termes épisodiques et y feront là état des ressources judiciaires que cela suppose et d'instances judiciaires, parfois récurrentes, introduites. Les mesures varient et manquent de précision, mais les parents et les spécialistes s'entendent pour dire que ces querelles se révèlent coûteuses pour les parents et exigent des ressources juridiques, judiciaires et cliniques très considérables.

Étant donné l'absence de critères permettant de distinguer clairement les familles fortement conflictuelles de celles qui composent avec un niveaude bouleversement et de conflit dit « normal », tel qu'on l'observe dans la plupart des divorces, il n'est pas possible de connaître quel est, au Canada, la proportion précise des situations fortement conflictuelles. Selon les témoins qui ont comparu devant le Comité spécial mixte pour le compte du ministère de la Justice, de 5 à 10 p. 100 des divorces sont à cet égard « perturbateurs ». D'autres témoins (Bala et Richardson, par exemple) estiment que le nombre de divorces donnant lieu à une multiplicité de litiges en matière de garde, de droits de visite et de pension alimentaire est de l'ordre de 10 à 15 p. 100. Certains avocats et représentants d'associations de défense de droits des pères estiment pour leur part que le nombre de litiges en matière de garde ou des droits de visite est un mauvais indicateur car de nombreux pères ne s'adressent jamais à la justice, estimant en effet que les tribunaux ont tendance à favoriser les mères, acquiescant la plupart du temps à leurs demandes en matière de garde et de droits de visite.

Compte tenu du débat concernant la manière dont il y aurait lieu de définir ce qu'on entend par une situation fortement conflictuelle, même si le seul critère mesurable de ce genre de situations est la multiplicité des litiges auxquels donnent lieu des problèmes de garde, de droits de visite ou de pension alimentaire, il est impossible de dire combien de familles et d'enfants peuvent effectivement être classés dans cette catégorie de situations issues du divorce.

Les recherches sur cette catégorie prennent l'une de trois formes :

- les études de caractère général qui tentent de déceler les facteurs constitutifs de situations fortement conflictuelles et de mesurer les effets que ces situations vont avoir sur les enfants;
- les études qui portent essentiellement sur la violence conjugale, dont elles font le principal critère de conflit;
- les études qui tentent d'élaborer une typologie des critères permettant de repérer ce genre de situations.

3.1. Les études portant sur les divorces fortement conflictuels et leurs effets sur les enfants

Raschke et Raschke (1979) ont effectué une comparaison de la manière dont 289 enfants inscrits à l'école primaire et appartenant indifféremment à des familles intactes, à des familles monoparentales ou à des familles divorcées (c'est-à-dire dans les cas où les deux parents continuaient à jouer un rôle dans la vie de l'enfant) faisaient face à divers types de conflits et comment ces conflits affectaient, chez les enfants, le développement du moi. Selon cette étude :

- les conflits interparentaux au sein des familles divorcées sont le facteur qui nuit le plus à l'image d'eux-mêmes qu'ont les enfants;
- de manière générale, le conflit a une influence néfaste sur le développement de l'enfant.

Emery (1982) s'est livré à une étude approfondie des recherches menées jusqu'alors afin de relever d'éventuelles différences entre la manière dont les enfants de familles divorcées sont affectés par l'hostilité interparentale par rapport à la manière dont en sont affectés les enfants appartenant à une famille intacte. Il trouva, d'abord, qu'il était difficile de cerner les critères extérieurs de l'hostilité et de la discorde étant donné que chaque parent, et aussi des observateurs de l'extérieur tels que les thérapeutes et les enseignants, attribuaient souvent à ce facteur une importance très variable. Il trouva également, lors d'études fondées sur un échantillon clinique, de très grandes variations par rapport aux échantillons choisis de manière aléatoire au niveau des conflits familiaux dont il était fait état, supposant que cela résultait du fait que les échantillons cliniques avaient fait l'objet d'une sorte de présélection. Autrement dit, les échantillons cliniques étaient, en raison, justement, d'un contact antérieur dans le cadre de la clinique, davantage sensibilisés à l'idée de conflit.

D'après Emery, il est très difficile d'établir une définition de ce qu'on entend par hostilité familiale mais d'autres études semblent privilégier trois facteurs ou critères :

- la nature du conflit (violence physique, dispute, évitement);
- le déterminant des hostilités (questions d'argent, pratiques parentales);
- la durée du conflit.

Au moyen de ces trois facteurs, Emery a constaté que les conflits manifestes semblent faire plus de mal aux enfants que les mesures d'évitement et l'indifférence, et que la durée du conflit marquait plus que l'objet à l'origine des disputes. Il en conclut que, dans la durée, aussi bien dans les familles divorcées que dans les familles unies, l'hostilité patente fait plus de mal aux enfants que les manifestations indirectes d'hostilité ou que l'objet même du conflit.

Dans ces familles, les problèmes manifestés par les enfants comprenaient :

- un comportement agressif chez les filles;
- un comportement antisocial;
- des troubles du comportement;
- de l'angoisse.

Emery en conclut que :

- une hostilité manifeste qui s'étend sur plus d'un an entraînera probablement chez l'enfant des troubles prenant la forme d'un comportement incontrôlé;
- les garçons et les filles sont également affectés par l'hostilité interparentale, mais les garçons risquent plus de manifester leur perturbation par des comportements problématiques;
- l'âge de l'enfant ne semble pas entrer en ligne de compte, et l'hostilité interparentale perturbe aussi bien les jeunes enfants que les adolescents;
- les bonnes relations entre l'enfant et l'un des parents ou les deux atténuent les effets néfastes de l'hostilité interparentale mais ne les éliminent pas.

Dans une étude ultérieure portant sur 40 familles séparées, Shaw et Emery (1987) ont comparé les effets que peuvent avoir sur les enfants divers types de conflit interparental après le divorce. D'après eux, plus les enfants assistent à des manifestations d'hostilité entre les parents, plus ils souffrent. Comparés à d'autres types de tension familiale, les conflits parentaux semblent être ceux qui ont le plus mauvais effet sur les enfants, les conflits patents faisant plus de tort que les sentiments de colère qui sont réprimés.

Camera et Resnick (1989) se sont penchés sur la manière dont les divers types de conflit et de coopération après le divorce sont susceptibles d'affecter les enfants. Leur étude de 82 familles divorcées leur a permis de constater que l'hostilité et les conflits interparentaux, lorsqu'ils se manifestent par des agressions verbales ou physiques, avaient, sur les enfants, des effets extrêmement néfastes, les enfants ayant alors tendance à se faire agressifs et abusifs dans leurs propres relations avec les autres.

Utilisant une échelle des conflits dus au divorce afin de mesurer l'hostilité parentale, et une liste des troubles du comportement pour mesurer le degré d'adaptation des enfants, Long et ses collègues (1988) ont conclu que lorsqu'ils perdurent, les conflits interparentaux affectent défavorablement les résultats scolaires des enfants ainsi que leur comportement envers les autres. D'après ces travaux, plus le conflit interparental est manifeste, plus les garçons se montreront agressifs dans leur propre comportement.

Afin d'étudier les rapports existant entre les mesures de garde, conjointe ou exclusive, et les niveaux d'hostilité, de conflit et de coopération, Nelson (1989) a suivi, pendant les trois ans suivant leurs divorces, 121 familles. Elle en a conclu que :

- les mesures de garde conjointe, en raison de contacts plus fréquents entre les parents, entraînaient davantage de conflits et d'hostilité;
- les incidents de violence conjugale permettaient de prédire assez précisément le niveau de conflit après le divorce, quelles que soient par ailleurs les mesures prises en matière de garde.

Parmi les critères de situations fortement conflictuelles figuraient :

- des sentiments intenses d'amertume;
- des litiges récurrents;

- des incidents d'agression verbale et/ou physique.

Mathis (1998) a cherché à savoir pourquoi certaines familles répondaient mal aux efforts de médiation à l'occasion de leur divorce, finissant par conclure que le taux d'échec était d'environ 75 p. 100 supérieur dans les situations où l'un des parents, ou les deux, restait « indifférencié » par rapport à l'autre, continuant à penser en termes de « nous » plutôt que de « toi et moi ». Souvent, ces parents n'avaient pas repris leur autonomie après le divorce et avaient du mal à définir de nouvelles frontières par rapport à l'autre; autrement dit, ces parents-là, souvent, ne parvenaient pas à accepter la dissolution des liens conjugaux et continuaient à vouloir maintenir, avec l'autre parent, des liens actifs. Le parent qui était parvenu à se différencier, c'est-à-dire celui qui avait repris, après le divorce, une existence autonome, en voulait à l'autre, lui reprochant son intrusion, et devenait moins coopératif et plus hostile. Mathis en a conclu qu'à l'étape de la médiation, la résolution des conflits pourrait être facilitée par des indices permettant de mesurer le niveau de différenciation auquel les deux conjoints étaient parvenus.

Une des collègues de Wallerstein, Janet Johnston, a effectué plusieurs études sur les divorces fortement conflictuels. Johnston, Gonzalez et Campbell (1987) ont tenté de déceler les liens entre les niveaux de conflit après le divorce et les problèmes psychologiques et de comportement de 56 enfants âgés de 4 à 12 ans. Afin de cerner ces conflits, l'étude a eu recours à trois critères :

- la somme des agressions verbales et physiques entre parents;
- la participation éventuelle des enfants aux querelles;
- la durée des querelles entre les parents.

Le niveau de participation des enfants allait d'une participation purement passive (la simple présence lors des querelles ou des incidents de violence) à la participation active (le fait qu'on leur demande de transmettre d'un parent à l'autre des messages abusifs).

D'après cette étude, une forte hostilité entre parents entraîne chez les enfants, dans un premier temps, un niveau élevé de dépression, de repliement sur soi, de somatisation et de comportements agressifs. Plus l'hostilité interparentale dure, et plus l'on peut prédire avec exactitude qu'à long terme, les enfants éprouveront des difficultés d'adaptation.

Johnston, Kline et Tschann (1989) ont suivi pendant quatre ans 100 familles choisies en raison de l'opiniâtreté des conflits en matière de garde et de droits de visite afin d'étudier les effets que cela avait sur les enfants. Ces familles n'étaient pas parvenues à résoudre leurs différends en matière de garde et de droits de visite, malgré des négociations menées par leurs avocats et la brève période de médiation ordonnée par les tribunaux de Californie. D'après cette étude, alors que les mesures précises adoptées en matière de garde n'avaient que peu d'effet sur la manière dont les enfants parvenaient à s'adapter au divorce, les mesures de garde conjointe exposaient davantage les enfants à des conflits interparentaux et risquaient davantage d'entraîner chez les enfants des conséquences néfastes. Ces enfants manifestaient effectivement :

- plus de symptômes de dépression et de repliement sur soi;
- des tendances à l'agressivité.

Cette étude a également porté sur l'objet des querelles, permettant de constater que :

- plus les deux parents se partageaient la garde des enfants, plus ils avaient tendance à s'affronter sur des questions de garde;
- plus les enfants étaient âgés, plus ils avaient de chances de se voir engagés dans les querelles de leurs parents.

D'après cette étude, les mesures législatives en faveur de la garde conjointe auraient tout intérêt à prendre en compte les travaux qui montrent comment les hypothèses sur lesquelles de telles mesures sont fondées peuvent affecter les enfants.

3.2. Typologies des conflits interparentaux

Plusieurs cliniciens ont élaboré des typologies des conflits interparentaux. La plupart de ces typologies tentent d'améliorer, chez les cliniciens, la compréhension des conflits consécutifs au divorce plutôt que de déceler ou d'orienter les couples fortement conflictuels. Ces genres d'études, qui permettent de dresser des listes de types de comportement psychologique ou de relations typiques des familles qui divorcent, fournissent aux cliniciens des indices leur permettant de repérer les couples qui se révéleront problématiques.

Kressel et ses collègues (1980) ont comparé un petit échantillon de couples qui ont divorcé en ayant recours à la médiation (n=9) et d'autres couples ayant eu recours aux plus traditionnelles procédures judiciaires (n=5). Le but était d'élaborer une typologie des familles qui divorcent. Cette étude a permis de cerner quatre modèles de comportement qui affectent l'issue de la médiation et qui portent à engager des procédures judiciaires. Ce sont :

- le modèle embrouillé caractérisé par une situation fortement conflictuelle et une grande ambivalence concernant le divorce;
- le modèle autiste, où les parents ne manifestent pas tellement de conflits ouverts mais où ils ont tendance à s'éviter et à éviter également les questions difficiles et pénibles;
- le modèle du conflit direct, avec une situation fortement conflictuelle mais pas aussi exacerbée que dans les couples « embrouillés » et avec, en plus, une tendance à communiquer de manière ouverte et directe;
- le modèle du conflit marqué par un certain niveau de désengagement, avec une faible ambivalence concernant la fin du mariage (il s'agit, en général, de couples qui sont déjà parvenus à résoudre les questions liées à la cessation de leur union et de leur intimité).

Selon cette étude, les couples qui manifestent le plus d'ambivalence à la fin de leur relation sont ceux qui risquent le plus de s'affronter très fortement sur des questions notamment de pension alimentaire, de garde et de droits de visite.

Se penchant sur un échantillon plus large de 80 familles en conflit, Johnston et ses collègues (1985) ont travaillé sur une typologie des divorces caractérisés par de longues périodes d'hostilité et de conflit interparental. D'après cette étude, certains éléments extrinsèques et relationnels favorisent le conflit.

Parmi ces éléments extrinsèques, notons :

- certaines alliances et coalitions malvenues, à l'aide desquelles les querelles s'installent en raison de l'appui donné par des amis et, aussi, par des professionnels tels que des avocats ou des conseillers conjugaux;
- l'influence de parents et des guerres de clans, de vieilles querelles datant du tout début du mariage étant remémorées et envenimant les disputes concernant les enfants;
- les coalitions constituées sur les conseils d'avocats ou de conseillers qui prennent parti et qui nourrissent les querelles en conseillant à la « victime » de se montrer agressive et de ne pas transiger;
- l'influence du système juridique, c'est-à-dire d'une procédure contradictoire qui a pour enjeu la garde des enfants.

Les éléments relationnels comprennent notamment :

- le pénible héritage que constitue une relation conjugale destructrice, les parents ayant recours, dans la dispute qui les oppose en matière de garde et de droits de visite, aux mêmes habitudes néfastes de provocation et de représailles qui avaient cours pendant le mariage;
- des séparations donnant lieu à de douloureux ressentiments ou à des ambiguïtés, transposant la négativité acquise au cours du mariage à cette nouvelle réalité que constitue la séparation et en retenant, en ce qui a trait aux possibilités d'élever les enfants, des hypothèses fondées non sur la réalité présente mais sur les relations éprouvées pendant le mariage;
- une reconstruction négative de l'identité du conjoint, c'est-à-dire procéder en ce qui concerne l'ex-conjoint, à une redéfinition entièrement négative dont le but est, en fait, de compenser la peine découlant de la séparation;
- les portraits idéalisés et les rêves anéantis dans le cadre desquels la colère et le désespoir nés du mariage inspirent un portrait suridéalisé de la relation conjugale et des souvenirs qui l'accompagnent.

Relevons, parmi les éléments intrapsychiques :

- les conflits nés de la séparation, tels que les conflits qui constituent un mécanisme de défense contre la blessure narcissique (le conflit en matière de garde constituant dans ce cas un moyen de sauver son amour-propre); le conflit en tant que mécanisme de défense contre la perte (et dans ce cas, la garde de l'enfant est vue comme un moyen de chasser la solitude); le conflit en tant que besoin d'évacuer un sentiment d'impuissance (comme moyen de compenser la perte de contrôle relative à la séparation); et le conflit en tant que moyen de défense contre la culpabilité (et ici la garde va être considérée comme la preuve que les parents n'ont pas échoué au niveau des défis ou des responsabilités qui leur incombaient en vertu du mariage);
- les troubles de la personnalité et les désordres caractériels, c'est-à-dire les cas où les motifs de la querelle semblent avoir leur origine davantage dans la personnalité des parents et l'idée qu'ils se font d'eux-mêmes que dans l'expérience de la séparation ou dans les besoins de l'enfant;

- le besoin que les parents ressentent à l'égard de l'enfant, lorsque les enfants prennent, aux yeux des parents, une importance hors de proportion et deviennent, pour le parent, la principale source de signification et un point d'appui indispensable.

Tenant compte de travaux plus récents sur la violence conjugale et l'incidence de violence du partenaire lors de querelles sur la garde et les droits de visite (thème de la section suivante), Johnston et Campbell (1993) ont proposé une typologie de la violence dans les familles où l'on conteste le fait que le parent violent ait la garde des enfants. Selon eux, il y a cinq types de violence :

- les brutalités du mari, constantes ou épisodiques;
- les violences physiques amorcées par la femme;
- les violences de l'homme en vue de contrôler la relation;
- les violences qui se manifestent à l'occasion de la séparation et du divorce;
- les réactions psychotiques et paranoïaques.

Cette liste est censée permettre aux cliniciens de distinguer les divers types de divorces dus à la violence. Il s'agit d'un outil devant permettre de mesurer la gravité de la violence dans le cadre de l'examen des problèmes relatifs aux droits de visite. Cet effort de différenciation n'a pas fait l'unanimité parmi les professionnels, certains estimant qu'elles nuisent aux efforts en vue de faire admettre l'égale gravité de toute violence conjugale. Ces critiques estiment que toute forme de violence justifie une restriction ou une surveillance des visites et devrait justifier que l'on écarte le parent violent de toute décision relative à l'enfant (Dalton, 1999).

Garrity et Baris (1994) ont élaboré une typologie des conflits consécutifs au divorce afin de faciliter l'évaluation des diverses mesures de garde et de visite des enfants. Ce modèle tente de cerner les éléments constitutifs des conflits de divers degrés de gravité et recommande, pour chaque niveau de conflit, diverses mesures de garde et de visite adaptées à l'âge et au niveau de développement émotionnel de l'enfant. Voici les degrés de conflit définis par les auteurs :

- conflit minime : les parents coopèrent, ils parviennent à distinguer leurs propres besoins de ceux des enfants; ils restent capables de valider l'importance de l'autre parent; les conflits entre les deux parents sont rapidement résolus, la colère ne se manifestant que de temps à autre; les émotions négatives sont rapidement maîtrisées;
- conflit léger : disputer parfois l'autre parent en présence de l'enfant; querelles occasionnelles en présence de l'enfant; interroger l'enfant au sujet de divers aspects de la vie personnelle de l'autre parent; tenter parfois d'obtenir de l'enfant qu'il prenne partie contre l'autre parent;
- conflit modéré : invectives mais aucune menace de violence ni antécédents de violence physique; vociférations; dénigrement de l'autre parent; menaces de procès; efforts constants pour obtenir de l'enfant qu'il prenne partie contre l'autre parent sur diverses questions;

- conflit assez grave : l'enfant n'est pas lui-même en danger, mais ses parents se mettent, eux, réciproquement en danger; menaces de violence; claquements de portes; projection d'objets; menaces de violence physique ou d'enlèvement; efforts en vue d'obtenir de l'enfant qu'il prenne carrément et définitivement partie contre l'autre parent (syndrome de l'aliénation); l'enfant court un risque émotif;
- conflit grave : mise en danger par des violences physiques ou sexuelles; affaiblissement des facultés par l'alcool ou les drogues; état psychopathologique grave.

Cette échelle des conflits peut faciliter les recommandations concernant le lieu de résidence principal, les droits de visite et d'autres décisions relatives aux enfants, selon leur âge.

Eric Hood est un psychiatre qui, depuis plus de 20 ans, assure, dans le cadre du Clarke Institute, l'examen des dossiers familiaux comme l'ordonne la cour. Devant le Comité mixte spécial sur la garde et le droit de visite des enfants, il s'est dit sceptique en ce qui concerne les efforts en vue d'établir des critères mesurables permettant de définir ce qu'on entend par divorces fortement conflictuels. D'après lui, les spécialistes de la santé mentale tentent par ce biais de donner un caractère plus scientifique et plus professionnel à leurs évaluations lorsqu'ils ont à se présenter devant un tribunal afin de justifier leurs appréciations. Dans une entrevue téléphonique, Hood a affirmé que lorsqu'il s'agit de caractériser un divorce fortement conflictuel, la première question que l'on se pose est de savoir pourquoi l'on ne parvient pas à régler le différend. Pour Hood, il y a trois indices très nets de ce genre de problèmes :

- plusieurs changements d'avocat, cela pouvant être l'indice d'un client qui est incapable d'accepter les conseils;
- le nombre de fois qu'un dossier a été porté devant la cour;
- le temps nécessaire pour parvenir à un règlement.

D'après Hood, ce ne sont là que de simples indices qui n'ont aucune force prospective.

Nicholas Bala, professeur de droit à l'Université Queen's qui a, lui aussi, témoigné devant le Comité spécial mixte, s'est montré très méfiant en ce qui avait trait à l'établissement de critères permettant de déceler les divorces fortement conflictuels. D'après lui, les critères entraînent un étiquetage qui, en matière de résolution des conflits, tend à exclure un certain nombre de solutions possible. Dans une entrevue téléphonique, Bala a dit que les personnes divorcées doivent pouvoir bénéficier de toute une gamme d'interventions. Il compte parmi celles-ci :

- des consultations médico-sociales et thérapeutiques, aussi bien pour les enfants que pour les parents (étant donné que le divorce est essentiellement un problème émotionnel);
- des programmes pédagogiques destinés à enseigner aux parents et aux proches les dangers que le divorce et les conflits peuvent poser pour les enfants;
- un système de suivi des dossiers dans le cadre duquel un juge unique sera chargé d'un dossier du début à la fin;
- une évaluation des capacités des deux parents afin de décider en fonction des intérêts mêmes de l'enfant et des capacités qu'a chacun des parents à y répondre;

- des programmes de visites et d'échanges surveillés pour les cas où il y a des antécédents de violence.

Bala estime qu'il est moins important de parvenir à une définition de ce qu'on entend par divorces fortement conflictuels, car ce qui compte davantage, c'est de mettre en place des procédures qui permettent d'accompagner les intéressés et de fournir à toutes les familles qui divorcent un certain nombre de services.

Robbie Behr et Charlene Lafleur-Graham, des Family Law Support Services de la Saskatchewan, estiment pour leur part que l'évaluation des parents permet de distinguer les divorces fortement conflictuels des divorces moins litigieux afin de pouvoir assurer aux premiers les services spécialisés nécessaires. Ils relèvent, parmi les indices de situations fortement conflictuelles :

- l'appel à la police lors d'incidents de violence ou pour faire respecter le droit de visite;
- des antécédents de violence dont il convient de décider si ces manifestations de violence sont épisodiques ou constantes;
- l'appel à des professionnels pour parvenir à une entente.

Lors d'une entrevue téléphonique, Behr et Lafleur-Graham ont déclaré que les familles en cours de divorce ont accès à toute une gamme de services selon les besoins individuels des personnes concernées, y compris :

- des soins et des consultations médico-sociales, à la fois individuels et de groupe;
- des services de santé mentale pour les enfants;
- des services de protection du bien-être de l'enfant;
- des mécanismes d'échange et de visite surveillés;
- des programmes de formation pour les parents, de tels programmes étant offerts à tout le monde mais obligatoires pour les familles fortement conflictuelles;
- des services de médiation pour les situations faiblement conflictuelles.

Le programme instauré en Saskatchewan par les Family Law Support Services se fonde sur le schéma élaboré par Garrity et Baris lorsqu'il s'agit d'expliquer à un tribunal les recommandations formulées en matière de répartition des tâches parentales.

Rachel Birnbaum et Lorraine Martin, du Bureau de l'avocat des enfants de l'Ontario, estiment que la plupart des cas dont elles sont saisies sont effectivement des situations fortement conflictuelles. Elles se réfèrent à l'échelle élaborée par Garrity et Baris afin de distinguer les situations fortement conflictuelles de celles qui le sont moyennement et faiblement, et d'orienter les familles en question vers le service adapté. En plus des éléments cernés par Garrity et Baris, Martin a dressé une liste d'autres facteurs dont il y a lieu de tenir compte, notamment :

- une séparation traumatique, c'est-à-dire la manière dont la séparation conjugale s'est faite et la blessure narcissique éventuellement subie par l'un des partenaires;
- des antécédents de violence;

- l'existence éventuelle d'affidavits portant des allégations préjudiciables concernant le caractère de l'autre parent;
- des éléments démontrant des comportements qui alimentent les conflits;
- d'interminables arguments pseudo-juridiques sur des points anodins;
- l'incapacité de dire le moindre bien de l'autre partenaire;
- le fait qu'un des parents soit enchevêtré dans sa relation avec l'enfant;
- le fait qu'un des parents signale qu'on l'a amené à se marier en le dupant, et qu'il n'aurait donc gardé aucun bon souvenir de son union.

Ayant pour but d'évaluer les dossiers afin d'orienter les personnes vers un service adapté, Martin et Birnbaum s'intéressent principalement à la question suivante : quelles seraient les ressources nécessaires pour maintenir et entretenir la relation parent-enfant? Les évaluations, qui sont déjà un début d'intervention, ont pour résultat d'orienter les familles vers quatre types de services distincts, l'idée étant que, dans la plupart des cas, l'enfant aurait tout avantage à ce que soit maintenue sa relation avec les deux parents. Selon Martin et Birnbaum, voici les quatre types de services parmi lesquels il y aurait lieu de choisir :

- la formation des parents, c'est-à-dire une pédagogie des capacités et aptitudes parentales dans le cadre de programmes qui se révèlent souvent utiles en cas d'intervention précoce auprès de familles faiblement conflictuelles, et non pas de simples programmes d'information qui ne sont que d'une faible utilité;
- des services de consultation et de soins médico-sociaux, services qui, comme ont permis de le démontrer des études de suivi, sont fréquemment recommandés à titre d'intervention précoce dans les cas faiblement ou moyennement conflictuels. Il est à préciser que les intéressés ne se rendent que rarement à ces séances;
- la médiation, qui constitue une intervention utile auprès des familles moyennement conflictuelles, même si Martin et Birnbaum insistent sur le fait qu'il faudra attendre des travaux plus précis pour savoir dans quelle mesure la médiation permet d'influer sur l'avenir des intéressés;
- des services spécifiquement chargés de défendre les intérêts de l'enfant. On y a recours pour les familles fortement conflictuelles lorsqu'il s'agit spécifiquement du bien-être de l'enfant.

Rhonda Freeman est directrice du programme Families in Transition, installé à Toronto et s'adressant aux familles séparées, divorcées et recomposées. Son expérience clinique lui a permis d'élaborer un profil des familles faiblement conflictuelles et des familles fortement conflictuelles.

On relève notamment dans les familles faiblement conflictuelles :

- une résolution des problèmes personnels;
- du respect pour l'autre parent;
- aucun risque de violence;
- une amélioration dans le fonctionnement de l'enfant après une période initiale d'adaptation;

- le fait que les deux parents sont décidés à suivre un plan de répartition des responsabilités parentales;
- le fait que les deux parents respectent la valeur que l'autre parent revêt aux yeux de l'enfant;
- le fait que les deux parents sont capables de distinguer leurs propres besoins de ceux de l'enfant;
- une acceptation de la différence;
- une certaine souplesse en matière de coopération entre les deux parents.

Dans les familles fortement conflictuelles, on trouve :

- une séparation insuffisante entre les rôles conjugaux et les rôles parentaux;
- la non-résolution de problèmes personnels;
- des antécédents de violence et un grand risque de récidive;
- un manque de confiance vis-à-vis de l'autre en tant que parent;
- un risque d'aliénation mentale;
- un point de vue déformé et une analyse révisionniste de l'histoire familiale;
- une blessure narcissique majeure;
- des risques considérables pour l'enfant;
- des transferts fréquents;
- de nouveaux partenaires pour le parent;
- des problèmes d'ordre pratique en matière de garde et de soins pour l'enfant;
- la dépendance ou l'usage abusif de diverses substances par le parent;
- des troubles psychiatriques;
- des abus de pouvoir ou de contrôle;
- des sentiments très puissants de stress ou d'impuissance;
- la multiplication des accusations concernant le bien-être de l'enfant ou les soupçons suscités à cet égard;
- de mauvaises communications;
- la polarisation des positions;
- la rigidité et le manque de coopération.

Malgré l'absence de recherches sur les liens entre les situations fortement conflictuelles et les résultats que permettent les diverses formes d'intervention, Families in Transition établit un lien entre, d'une part, les familles faiblement et moyennement conflictuelles et les programmes thérapeutiques et pédagogiques et, d'autre part, les familles fortement conflictuelles et les services de médiation.

Lena Jones, qui a une maîtrise en psychologie, se livre depuis 29 ans dans le cadre de son activité professionnelle à Ottawa, à des évaluations des capacités parentales. Elle n'a pas recours, pour définir les niveaux de conflit, à une formule précise, mais applique une grille

d'analyse pour déceler la gravité des conflits existant dans les familles dont elle étudie la situation.

D'après elle, les situations fortement conflictuelles peuvent receler les éléments suivants :

- l'intervention d'organismes spécialisés dans le domaine de la santé mentale, des diverses sortes de dépendance et du bien-être des enfants;
- des agissements criminels de la part de l'un des parents ou des deux;
- des comportements abusifs ou violents;
- l'enlèvement de l'enfant;
- la traque d'un parent par l'autre;
- des comportements déchaînés.

Dans les situations moyennement conflictuelles, les éléments suivants ont tendance à se manifester :

- les querelles atroces en matière de garde, de droits de visite ou de pension alimentaire;
- un manque de contrôle de la part de l'un des parents, ou des deux;
- des conflits sans violence;
- le recours à des avocats même pour des peccadilles;
- de faibles capacités à résoudre les problèmes;
- les bagarres et les disputes en présence de l'enfant;
- la tendance, de la part d'un parent, à rejeter la faute sur l'autre;
- la tendance de l'un des parents ou des deux à s'offusquer de tout;
- l'incapacité à comprendre les besoins de l'enfant;
- les violations de frontière et les manipulations;
- le recrutement d'autres membres de la famille afin de leur faire prendre position dans le cadre d'une querelle;
- les coups de téléphone fréquents à l'autre parent.

Pour Jones, les situations moyennement conflictuelles présentent les éléments suivants :

- les parents travaillent de concert mais les résultats sont mitigés;
- le recours occasionnel à des spécialistes;
- des propos abusifs et un comportement dénué de respect envers l'autre parent;
- la manipulation de l'enfant et, parfois, une aliénation parentale;
- le sabotage délibéré de la répartition convenue des tâches parentales;
- la rigidité et l'absence de souplesse concernant des aspects mineurs du plan de répartition des responsabilités parentales;
- la possessivité à l'égard des enfants;

- la dévaluation de l'importance de l'autre parent aux yeux de l'enfant;

Les situations faiblement conflictuelles caractérisent la plupart des familles qui divorcent et dans la plupart des cas, on ne relève que des altercations occasionnelles.

Pour élaborer des plans de répartition des tâches parentales, Jones a recours au cadre suivant :

Pour les familles fortement conflictuelles :

- aucune médiation;
- on cherche à savoir si l'un des parents devrait effectivement avoir des droits de visite;
- les visites sont limitées et s'effectuent souvent sous surveillance;
- certaines situations peuvent exiger la surveillance d'un thérapeute.

Pour ce qui est des familles moyennement conflictuelles :

- un plan de répartition des tâches parentales à la fois précis et détaillé;
- une définition parallèle des tâches et peu de contacts entre les parents;
- très peu de liberté laissée aux parents en ce qui concerne l'application des détails du plan défini.

Pour les familles faiblement conflictuelles :

- possibilité de recours à la médiation;
- accord sur un plan de répartition des tâches parentales;
- utilisation de lignes directrices plutôt que de règles détaillées.

Jones estime qu'il serait utile pour les familles moyennement conflictuelles de recourir au coordinateur des tâches parentales évoqué par Garrity et Baris. Elle estime qu'un tel service devrait être adjoint aux tribunaux afin d'être à la disposition des familles qui ont du mal à parvenir à une décision sur un point donné.

Janet Claridge d'Ottawa, titulaire d'une maîtrise en travail social, travaille depuis 20 ans auprès des enfants et des familles. Ces neuf dernières années, elle effectue des évaluations familiales pour le compte du Bureau de l'avocat des enfants de l'Ontario. Elle estime que la plupart des familles qu'elle est chargée d'évaluer se trouvent déjà dans une situation fortement conflictuelle. Ces familles ont parfois eu recours, sans succès, à des approches plus coopératives telles que la médiation afin d'essayer de s'entendre sur les questions de garde et de droits de visite. Dans une entrevue téléphonique, Claridge a expliqué que les familles fortement conflictuelles manifestent un certain nombre de traits caractéristiques et notamment :

- l'existence, depuis longtemps, d'un conflit au sein de la famille;
- des parents empêtrés dans leur ancienne relation et ne manifestant guère d'indépendance ou d'autonomie l'un par rapport à l'autre;

- l'extrême méfiance entre les parents;
- le fait de se sentir très menacé par l'autre parent;
- le fait de souvent lancer contre l'autre des accusations d'abus ou de manque de soins à l'égard des enfants;
- le recours à des menaces physiques ou à des manœuvres d'intimidation;
- le refus de transiger, accompagné d'un besoin très fort de gagner.

Pour évaluer le degré de conflit, Claridge ne se fonde aucunement sur une grille d'analyse préétablie, mais formule, en fonction du conflit, un certain nombre de recommandations au niveau des plans de répartition des tâches parentales. D'après elle, un plan de répartition des responsabilités parentales doit, lorsqu'il s'agit de familles fortement conflictuelles, contenir :

- un exposé extrêmement détaillé qui ne laisse presque aucune souplesse au niveau des arrangements à mettre en œuvre;
- la nécessité d'expliquer aux parents comment réagir face à l'enfant ainsi que face à l'autre parent dans diverses situations;
- des contacts ou des communications entre parents réduits au strict minimum;
- beaucoup de régularité au niveau des activités prévues;
- le choix d'un parent en tant que décideur principal, même si la question de l'hébergement est réglée moitié-moitié;
- une faible participation conjointe aux activités sociales ou aux consultations avec des spécialistes.

Dans le cas de familles faiblement conflictuelles, le plan de répartition des responsabilités parentales va souvent comprendre :

- une garde conjointe et le partage au niveau des décisions;
- une souplesse quant à l'établissement du calendrier;
- davantage de communication et de coopération entre les parents;
- moins de règles et de détails dans les arrangements;
- la participation des deux parents, à la fois à des activités sociales et à des réunions avec des spécialistes.

Selon Claridge, les familles fortement conflictuelles sont à même de profiter des services que leur offre la communauté, y compris :

- les programmes d'échanges et de visites surveillés;
- les programmes qui apprennent à maîtriser sa colère;
- les services de consultation médico-sociale et de thérapie;
- le bien-être de l'enfance;
- les services, tels que le Bureau de l'avocat des enfants de l'Ontario, qui ont pour mission de faire entendre la voix de l'enfant.

D'après Claridge, les programmes de pédagogie parentale ne donnent souvent pas de bons résultats dans les situations fortement conflictuelles étant donné qu'un des parents va être porté à utiliser ce qu'il y apprend pour alimenter ses querelles avec l'autre parent.

Susan Woolam, titulaire d'une maîtrise en travail social, œuvre à Ottawa depuis 1986, auprès des enfants et des familles. Depuis 1997, elle effectue des évaluations familiales pour le compte du Bureau de l'avocat des enfants de l'Ontario. D'après elle, les parents pris dans des situations fortement conflictuelles manifestent un certain nombre de traits caractéristiques y compris :

- une faible capacité à comprendre les problèmes nés de leur relation avec l'autre parent;
- une tendance à réagir immédiatement plutôt qu'à réfléchir;
- un sentiment général de colère à l'égard de la vie et non pas spécifiquement à l'égard de la séparation conjugale;
- de l'amertume envers l'autre parent;
- peu d'aptitudes pour la communication;
- la tendance à se laisser empêtrer dans une situation plutôt qu'à manifester son autonomie;
- une tendance à avoir des idées arrêtées par rapport à l'autre.

D'après Woolam, les situations fortement conflictuelles partagent un certain nombre de traits caractéristiques :

- les querelles peuvent porter sur presque n'importe quoi, surtout sur des sujets qui échappent à l'action judiciaire (par exemple en ce qui concerne les repas pris chez l'autre parent);
- de la violence, manifeste ou sous forme de menace;
- le recours constant, au moindre prétexte, à la police ou à des ordonnances restrictives;
- une incapacité d'aller chercher l'enfant ou de le reconduiresans tomber dans des querelles verbales ou sans imposer de restrictions excessives aux personnes faisant maintenant partie de la vie de l'autre parent ou de celle de ses proches;
- de fausses accusations d'abus ou de consommation d'alcool ou de drogue ou d'activités criminelles;
- des querelles constantes concernant des choses qui ne sont ni mesurables ni vérifiables;

Dans une entrevue téléphonique, Woolam a expliqué que les plans de répartition des tâches parentales élaborés pour des familles fortement conflictuelles doivent contenir :

- beaucoup de détails au niveau de l'établissement du calendrier;
- des frontières très strictes entre les parents;
- très peu de changements possibles au niveau des décisions ou du lieu de résidence.

Pour les familles faiblement conflictuelles, on peut prévoir des mesures de garde conjointe et des calendriers plus souples. Les familles fortement conflictuelles seront souvent orientées vers des programmes d'appui et de conseils médico-sociaux pour les enfants, vers des programmes permettant d'apprendre aux parents abusifs ou trop autoritaires à maîtriser leur colère et vers des

programmes de thérapie et de consultation médico-sociale pour l'un et/ou l'autre parent. Woolam prône le recours à des programmes de pédagogie du divorce, mais elle reconnaît également que, parfois, les parents se trouvant dans une situation fortement conflictuelle utilisent ce qu'ils apprennent dans le cadre de ces programmes pour alimenter leurs querelles avec l'autre parent.

Sally Bleecker est une clinicienne du travail social qui, depuis 1977, est thérapeute familiale à Ottawa. Depuis 1990, elle effectue, à son cabinet, des évaluations en matière de garde et de droits de visite. Bleecker convient que seules les familles fortement conflictuelles lui demandent une évaluation en matière de mesures de garde et de droits de visite.

D'après Bleecker, les familles fortement conflictuelles manifestent un certain nombre de traits caractéristiques, aussi bien individuels que relationnels et structurels :

- une très forte rigidité dans la pensée;
- une forme de pensée n'admettant que tout l'un ou tout l'autre;
- des antécédents de santé mentale;
- le sentiment d'avoir été lésé dans le cadre du mariage;
- le sentiment d'être personnellement menacé;
- un conflit né d'une relation faite surtout de rivalité;
- le désir très fort de l'emporter sur l'autre et la crainte concomitante de perdre;
- des antécédents de violence;
- la tendance à voir les enfants dans une optique territoriale;
- un sentiment d'inégalité et d'injustice;
- un sentiment d'impuissance au sein de la relation;
- l'appui d'amis et de parents dans le cadre de la querelle concernant la garde des enfants;
- un financement extérieur, souvent familial, qui permet de poursuivre le combat en justice.

Bleecker a relevé également un certain nombre d'indices permettant d'anticiper les situations fortement conflictuelles, y compris :

- de longs antécédents juridiques nés de cette même querelle;
- de fréquents changements d'avocats;
- de longs et nombreux affidavits;
- la multiplicité des organismes s'étant penchés sur le bien-être de l'enfant;
- la longue durée de la querelle.

Comme la plupart des autres évaluateurs, Bleecker ne se fonde guère sur des travaux antérieurs ou autres ouvrages pour situer le niveau de conflit au sein des familles qu'elle a à évaluer. Elle se fonde sur les observations tirées d'une série de rencontres avec les parents, avec les parents accompagnés des enfants ou avec les enfants seuls. Lors de ces entrevues, elle décide quelles

sont les situations fortement conflictuelles en notant, dans les réponses qu'on lui fait, les éléments suivants :

- refus répétés de reconnaître les droits de visite;
- menaces de déménager ou d'aller vivre dans une autre province;
- dénigrement complet de l'autre parent;
- dévaluation totale du besoin que l'enfant pourrait ressentir à l'égard de l'autre parent;
- forte rigidité des frontières séparant les rôles des deux parents, rigidité qui a d'ailleurs sa source dans la relation conjugale et qui cherche à limiter la participation de l'autre parent.

Dans les situations moyennement conflictuelles, Bleecker estime que les problèmes se situent le plus souvent au niveau de la répartition des tâches quotidiennes et d'autres questions relativement ordinaires, et que le contrôle exercé à l'égard de diverses activités ne donne lieu qu'à des conflits somme toute mineurs.

Ces entrevues permettent à Bleecker de proposer un plan de partage des tâches parentales différent s'il s'agit d'une famille fortement conflictuelle ou d'une famille qui ne l'est que moyennement. Les plans de répartition des responsabilités parentales doivent, dans le cas de familles fortement conflictuelles, prévoir :

- aucun contact entre les parents, ou un contact réduit au strict minimum;
- l'établissement d'un calendrier détaillé et rigide qui ne nécessite, de la part des parents, aucune négociation;
- des restrictions aux droits de visite d'un des parents.

Dans le cas de familles moyennement conflictuelles, les plans de répartition des responsabilités familiales comprendront :

- un calendrier nettement défini;
- des détails très précis concernant les allées et venues des enfants, l'échange se faisant en des lieux neutres tels que des écoles ou des garderies;
- la tenue d'un « registre des communications »;
- l'autonomie de chaque parent lors de ses séjours avec les enfants, l'un ou l'autre parent ne devant pas compter sur un chevauchement entre les activités dans l'un et l'autre des foyers;
- des recommandations en matière de thérapie et de consultation médico-sociale.

Pour Bleecker, la garde conjointe n'est adaptée qu'aux situations faiblement conflictuelles et, même dans ces cas-là, elle estime qu'il y a lieu de délimiter très clairement les choses dont l'enfant a besoin pour son développement afin que les deux parents comprennent et respectent bien cela.

Souvent, les familles fortement conflictuelles devront faire appel à des services communautaires et, souvent, Bleecker les oriente vers :

- des groupes de thérapie et de soutien à l'intention des enfants et des parents;
- des programmes d'échange et de visite surveillés;
- des services tels que le Bureau de l'avocat des enfants qui suivront l'évolution de la situation;
- le recours, le cas échéant, à des grands-parents de bonne volonté.

Arthur Leonoff est un psychologue clinicien qui exerce depuis 1973 et qui, depuis 20 ans, effectue des évaluations en matière de garde et de droits de visite. D'après lui, la principale difficulté au niveau des évaluations est d'aller au-delà des troubles et des querelles actuels afin de tenter de prédire quelles seront les capacités parentales une fois que les choses seront un peu rentrées dans l'ordre.

Lors d'une entrevue téléphonique, Leonoff a expliqué qu'au moment d'une évaluation, ce n'est pas la querelle qui est la chose la plus importante mais le diagnostic, si l'on peut dire, porté sur ce que les parents seront capables ou incapables de faire ensemble dans l'intérêt de leurs enfants. Cela dit, il distingue tout de même deux niveaux de conflit :

- un niveau élevé de conflit qui va empêcher les parents d'œuvrer de concert et, dans ce cas, l'évaluation ne devra prévoir qu'une mince coopération entre eux;
- un niveau plus faible de conflit, qui veut dire que les parents sont en mesure de travailler davantage de concert et qu'on peut donc leur demander de coopérer plus largement pour élever les enfants.

Lorsque Leonoff cherche à voir dans quelle mesure le couple va pouvoir collaborer pour élever les enfants, il cherche à sonder un certain nombre d'éléments dont :

- le fait d'avoir su, dans le passé, résoudre un certain nombre de problèmes dans l'intérêt des enfants;
- la capacité des parents de distinguer leur rôle de parent de leur rôle de partenaire conjugal;
- leur capacité de distinguer leurs propres besoins de ceux de l'enfant;
- la mesure dans laquelle ils parviennent à s'élever au-dessus du conflit, quel qu'en soit le niveau.

Selon Leonoff, les recommandations qu'il formule en matière de répartition des tâches parentales ne sont pas directement fondées sur ce que l'évaluateur constate par lui-même : ces recommandations doivent en effet tenir compte de ce qui ressort des antécédents relationnels des parents et de la manière dont ils assuraient l'éducation de leurs enfants. Pour élaborer un plan de répartition des responsabilités parentales, il tient compte de deux facteurs essentiels :

- si le conflit revêt, dans l'esprit des deux parents, moins d'importance que la capacité d'œuvrer de concert pour élever les enfants, on peut envisager des mesures de garde conjointe;
- si l'un des parents nie ou dénigre la participation ou la valeur de l'autre parent, il faudra veiller à protéger les droits de visite de l'autre.

Dans ses plans de répartition des charges parentales, Leonoff fait état d'un certain nombre de services communautaires, y compris les services de traitement des divers types de dépendance, la pédagogie parentale et les services de consultation médico-sociale.

D'après Leonoff, les programmes d'accès surveillé ne peuvent représenter une solution qu'à brève échéance.

4. INTERVENTIONS POUR LES FAMILLES VIVANT UN DIVORCE FORTEMENT CONFLICTUEL

Trois types d'interventions dans l'intérêt des familles divorcées sont souvent évoquées dans les ouvrages portant sur la question : la thérapie et les consultations médico-sociales; la médiation; les programmes de pédagogie parentale. Certains spécialistes, tels que Birnbaum et Martin, du Bureau de l'avocat des enfants de l'Ontario, et Behr et Lafleur-Graham, des Family Law Support Services de la Saskatchewan, considèrent qu'il y a lieu, en outre, d'y ajouter les évaluations parentales.

Les consultations médico-sociales et les moyens thérapeutiques ne sont pas nouveaux puisqu'il s'agit des services communautaires auxquels ont le plus fréquemment recours les familles qui divorcent. La médiation et les programmes pédagogiques, deux programmes relativement nouveaux, peuvent servir à détourner des actions en justice les familles qui divorcent et à les orienter vers d'autres formes de règlement des conflits. L'évaluation parentale appartient à une sorte de zone intermédiaire, point de jonction du droit et du traitement thérapeutique, à partir duquel les familles se verront orienter vers d'autres solutions juridiques ou d'autres moyens thérapeutiques de régler les différends.

4.1 Les consultations médico-sociales et les programmes thérapeutiques à l'intention des familles qui divorcent

Dans les familles qui se séparent ou qui divorcent, la première chose que font beaucoup de parents et d'enfants, c'est de chercher de l'aide auprès d'un conseiller ou d'un thérapeute. Il s'agit là de services communautaires assurés par divers types de spécialistes de la santé mentale, y compris des travailleurs sociaux, des psychologues, des conseillers pastoraux et des psychiatres. Les services médico-sociaux sont mis à la disposition des familles divorcées par l'intermédiaire des organismes de service social, des organisations bénévoles, des églises et de praticiens indépendants. Les consultations y sont soit individuelles, soit collectives. Dans le cadre des programmes assurés par des bénévoles ou des églises, elles sont gratuites. Les frais sont modulés en fonction du revenu lorsque le service est assuré par des organismes sociaux et, lorsque le client s'adresse directement au thérapeute, il paye le prix de la consultation. Dans certains cas, le régime d'avantages sociaux mis en place par les employeurs contribue au remboursement des frais des consultations auprès d'un praticien.

Beaucoup d'avocats spécialisés dans les affaires familiales demandent à leurs clients s'ils veulent prendre rendez-vous avec un thérapeute ou un conseiller médico-social, soit pour examiner les chances de réconciliation, soit pour chercher à mieux intégrer les sentiments que leur inspire la séparation, mais la participation à des tels programmes est volontaire et on n'opère donc aucune présélection des personnes qui y ont recours.

La majorité des interventions thérapeutiques dont rendent compte les travaux menés en ce domaine concernent de petits programmes qui n'ont pas vraiment fait leurs preuves. Il s'agit d'initiatives cliniques fondées sur l'expérience et l'expertise de thérapeutes et de conseillers qui s'occupent de familles séparées et divorcées. Certains ont été créés à titre de projet pilote

bénéficiant d'une subvention du gouvernement ou de groupements associatifs tels que Centraide. D'autres projets de recherche sont simplement fondés sur des modèles cliniques qui se sont révélés efficaces.

Les articles portant sur des modèles thérapeutiques ou sur les diverses formes de consultations médico-sociales insistent le plus souvent sur les aspects cliniques du divorce et les problèmes liés à l'adaptation des parents et de l'enfant. Des articles, tels ceux qui ont été évoqués plus haut, considèrent que le divorce constitue un moment discret dans la vie d'une famille et tentent de rendre compte de ses répercussions. Ces comptes rendus cliniques se fondent également sur une analyse des causes et des conséquences de l'événement. Leur point de départ est la simple constatation du fait que les parents et les enfants vivent une séparation ou un divorce. En général, les auteurs résument les effets du divorce en insistant sur un aspect spécifique du fonctionnement des individus, par exemple l'adaptation des enfants, telle qu'en témoignent leurs résultats scolaires. Puis, l'on constitue un modèle de recherche dans le cadre duquel sont évalués des groupes de participants à un programme thérapeutique ou à des consultations médico-sociales, avant et après leur recours à l'un ou l'autre de ces services, afin de démontrer les effets bénéfiques de chacun. Certains de ces articles ne font que décrire la situation des participants avant et après leur recours à ces services, alors que les modèles de recherche utilisent également un groupe témoin (en général des clients en attente de service) et effectuent une *comparaison* des résultats entre les participants au programme clinique et les membres du groupe témoin.

Judith Wallerstein (1991) a constaté, lors de ses travaux, que les deux principaux facteurs favorisant l'adaptation des enfants au divorce de leurs parents sont la sensibilité et l'attachement de ceux-ci envers l'enfant, et le sens moral que préservent les parents à la suite du divorce. Les deux facteurs qui contribuent le plus à une mauvaise adaptation sont la récurrence des conflits parentaux et la mauvaise santé mentale d'un des parents.

Wallerstein (1991 : 452) a conclu de ses travaux que la médiation permet d'aider les familles à éviter les stress d'ordre économique et psychologique souvent liés au divorce. Il ajoute que, pour aider les enfants à reconstituer les appuis essentiels qu'ils trouvaient dans la famille unie, il convient de mettre en œuvre des programmes « reconstitutifs », qui permettent, justement, de sauvegarder et d'adapter ces éléments-là aux nouvelles exigences de la vie au sein d'une famille divorcée et éventuellement, recomposée.

Wallerstein et ses collègues (1985) ont examiné un certain nombre de programmes de counselling/thérapie et en ont conclu que les programmes les plus profitables pour les enfants sont ceux qui insistent sur les capacités des parents à bien s'occuper de leurs enfants. Ils ont en outre conclu que de tels programmes doivent être confiés à des spécialistes ayant les connaissances et l'expérience nécessaire.

Lee, Picard et Blain (1994) se sont penchés sur 15 études portant sur des programmes cliniques s'adressant à des familles en cours de divorce. Ils ont constaté que la plupart des études relatives à l'efficacité de ces programmes retenaient, comme groupe témoin, les personnes inscrites sur la liste d'attente et ont conclu que les programmes de groupe à l'intention des enfants et des adultes étaient légèrement plus efficaces que les programmes individuels. Ils ont également constaté que

les programmes s'adressant aux parents étaient beaucoup plus efficaces que les programmes s'adressant aux enfants. Et, enfin, ils ont conclu que, lorsqu'il s'agissait de mesurer l'efficacité de programmes s'adressant aux familles en cours de divorce, l'un des principaux problèmes était l'absence de mesures de référence sur la façon dont les familles faisaient face au stress, indépendamment du divorce.

Grych et Fincham (1992) se sont intéressés au lien entre les effets que, selon la plupart des travaux, la divorce a sur les enfants et les divers types d'interventions cliniques. Ils se sont penchés sur la manière dont les interventions en direction de l'enfant affectaient des facteurs tels que l'extériorisation des problèmes, l'intériorisation des problèmes, les relations interpersonnelles, les problèmes de scolarité et le recours, par les enfants, aux services de santé mentale. Ce travail portait sur trois programmes cliniques proposés aux États-Unis.

Le Children of Divorce Developmental Facilitation Group est un programme qui, en huit séances, tente de normaliser le vécu du divorce, de clarifier les perturbations et le désarroi qui en résultent et d'aider à les surmonter, afin d'élaborer des stratégies permettant aux intéressés de faire face aux sentiments difficiles qu'ils éprouvent et ainsi faciliter les interactions familiales.

Le programme collectif Children of Divorce Adjustment Project vise, en 12 semaines, à aider les enfants et les mères à normaliser l'expérience du divorce, à comprendre et à régler les sentiments que cette situation leur inspire, à trouver les moyens d'y faire face et à améliorer les communications entre parents et enfants.

Le Children of Divorce Integration Project est un programme qui se déroule dans les écoles et qui a pour objet d'aider les enfants à comprendre ce qu'ils ressentent, à faire face aux sentiments que leur inspire le divorce de leurs parents et à améliorer la manière dont ils se voient et dont ils voient leurs familles.

L'étude de Grych-Fincham a conclu de ses travaux que le facteur essentiel permettant d'aider les enfants à s'adapter au divorce est la capacité qu'ont les parents à bien s'occuper de leurs enfants, et que les programmes qui tentent essentiellement d'améliorer, chez les parents, cette capacité, tels que ceux suivis dans les groupes d'étude, sont plus efficaces que les programmes qui cherchent à améliorer la compréhension entre parents et enfants. Ils concluent également au besoin de multiplier les recherches permettant de mieux définir les liens existant entre les problèmes d'adaptation et les divers types d'interventions.

À l'issue de leur examen du Children of Divorce Adjustment Project, évoqué plus haut, Pedro-Carroll et autres (1986) ont conclu que ce programme mis en œuvre dans les écoles constituait une mesure préventive efficace. Sur la base de mesures effectuées avant et après la participation à ce programme, cette étude a démontré que les enfants manifestaient moins de problèmes d'anxiété et d'adaptation scolaire et manifestaient davantage de confiance en eux. Après avoir pris part à ce programme, ils semblent avoir une meilleure estime d'eux-mêmes. Cette étude, comme de nombreux autres examens de programmes cliniques, fonde ses conclusions sur la bonne réaction des enfants au programme. Cette étude ne comportait aucun groupe témoin et seulement un bref suivi des participants.

Bornstein, Bornstein et Walters (1988) ont examiné les effets d'un programme thérapeutique de groupe s'adressant à 31 enfants issus de familles divorcées. Selon cette étude, il n'y aurait aucune différence nette entre les enfants ayant participé au programme et les enfants inscrits sur la liste d'attente. D'après eux, l'analyse de ce genre de groupe type exigerait des mesures plus raffinées.

4.2 Analyse des recherches portant sur des programmes cliniques

Ce petit échantillon des études menées sur divers programmes cliniques à l'intention de parents divorcés ou séparés et de leurs enfants révèlent plusieurs problèmes au niveau de la conception même de la recherche.

D'abord, les études à petite échelle permettent difficilement de se prononcer sur l'efficacité que les divers modèles d'intervention pourraient avoir sur des groupes plus importants. La plupart du temps, ces études portent essentiellement sur un petit nombre de facteurs d'adaptation dont les participants font état après avoir suivi quelques séances d'un programme. Les études démontrent en général que tel ou tel type de groupe semble donner tel ou tel résultat, mais aucune analyse ne permet de dire pourquoi il en est ainsi. Sans examiner certains autres facteurs, le style même du chef de groupe, par exemple, il est impossible de prédire si un programme se révélera efficace avec des groupes plus importants.

Deuxièmement, ces études ne comportent en général aucune analyse des facteurs familiaux et sociaux antérieurs. La participation à ces programmes est généralement volontaire, les premiers arrivés étant les premiers servis. On leur administre une série de tests au départ, et une autre à l'issue du programme, l'idée étant généralement de chercher à décrire l'adaptation des enfants et le fonctionnement des parents. Ces résultats seront alors comparés à ceux d'un groupe témoin, c'est-à-dire en général des familles inscrites sur la liste d'attente. Ces études ne se penchent aucunement sur la manière dont ces familles fonctionnent dans leur vie considérée comme un tout, ni sur la manière dont les enfants fonctionnent par rapport aux enfants issus de familles non divorcées.

Troisièmement, aucune de ces études ne tente de cerner de plus près le niveau de conflit qui se manifeste dans les familles et dans quelle mesure ces programmes thérapeutiques ont aidé les enfants et les parents confrontés à ces divers niveaux de conflit. Étant donné que les comparaisons ne se font que par rapport aux membres du groupe témoin, dont on ne connaît pas, non plus, le niveau de conflit parental, il est impossible de dire dans quelle mesure ces familles ont été aidées par les divers modes d'intervention thérapeutique, en les comparant aux autres familles éprouvant des niveaux de conflit analogues et ayant participé à d'autres types de programmes.

Quatrièmement, les résultats constatés ne font que rarement l'objet d'un suivi, et dans les rares études où il y en a un, celui-ci n'est que trop bref. Ces rapports ne sont pas à même de nous dire comment la situation de ces familles évolue avec le temps et si les divers modes de thérapie leur ont apporté des résultats durables.

Et enfin, ces études menées à petite échelle ne tiennent pas compte des effets, pour l'enfant, d'autres changements intervenus dans sa vie, tels que les changements d'école, le fait d'avoir à aller vivre dans un autre quartier ou dans une autre ville, de perdre ses camarades et de partager le remariage de ses parents ou de l'un d'entre eux. Dans les travaux signalés à la section 2, ces effets sont, souvent, un indice important de l'adaptation d'un enfant au divorce de ses parents. Ces études cliniques semblent fondées sur l'hypothèse que les thérapies offertes constituent l'unique cause des conséquences heureuses, et ce aussi bien dans la vie des parents que dans celle de l'enfant.

Ce qu'il faudrait maintenant, c'est une enquête globale qui commencerait par dresser l'inventaire des facteurs émotionnels et structurels tels que ceux qui ressortent des études signalées à la section 2.

4.3 Les programmes de médiation

Le Comité mixte spécial sur la garde et le droit de visite des enfants a recueilli de nombreux témoignages concernant les avantages éventuels de la médiation en cas de divorce, cette médiation devant permettre de résoudre les conflits de manière moins coûteuse et moins orageuse. De nombreux témoins ont soutenu que la médiation devrait être, pour les familles qui se séparent, une première étape obligatoire, évoquant à cet égard des programmes tels que ceux qui ont été instaurés au Québec et en Colombie-Britannique. Le Comité a également entendu, cependant, plusieurs personnes évoquer les effets potentiellement néfastes d'une médiation obligatoire, notamment dans les familles ayant des antécédents de violence conjugale. Certains témoins ont estimé que la médiation obligatoire donnerait à un ancien conjoint violent et abusif l'occasion de continuer à harceler et à intimider son ex-partenaire. Les points de vue exprimés devant le Comité spécial mixte traduisent les idées recueillies au sein de la communauté en matière de médiation.

Au début des années 80, la médiation en cas de divorce était vue comme une bonne mesure de substitution permettant, en matière de garde, de droits de visite et de pension alimentaire, de remplacer les procédures judiciaires traditionnelles. Cette alternative à la voie judiciaire semblait à la fois moins onéreuse, moins antagoniste et plus efficace. L'idée d'inviter les parents qui se séparaient à participer, de manière coopérative, à la négociation d'un projet parental dans l'intérêt de leurs enfants, s'est progressivement popularisée et plusieurs juridictions, y compris le Québec, la Colombie-Britannique, plusieurs États des États-Unis et des pays tels que la Grande-Bretagne et l'Australie, ont introduit, à l'intention des couples qui se séparent, une médiation obligatoire.

Malgré cette popularité cependant, de nombreux groupes féminins ont fait valoir que la médiation ne représente pas une bonne solution pour les familles qui ont des antécédents de violence conjugale. Des critiques féministes ont d'ailleurs fait valoir que, dans le cadre d'un processus de médiation, beaucoup de femmes ne vont pas négocier en toute égalité en raison d'une disparité au niveau des rapports de forces.

Si de nombreux articles soulignent la nécessité d'engager des études qui permettraient de jauger l'efficacité des programmes de médiation obligatoire ou volontaire (Irving, 1987), il est difficile

de trouver de telles études. La raison en est peut-être que les variables sont trop nombreuses pour faire l'objet d'une telle étude.

Camplair et Stolberg (1990) ont tenté une étude comparative de 76 couples traversant un divorce difficile. Certains ont été orientés, de manière aléatoire, vers la médiation, d'autres vers les procédures judiciaires. Tous les participants furent, avant d'aller plus loin, testés en regard d'un certain nombre de facteurs et d'aspects de la situation, et à nouveau à l'issue du processus.

Cette étude fait ressortir les nombreux problèmes que posent les recherches sur l'efficacité de la médiation. D'abord, les tests initiaux portaient sur le contenu même de la querelle, le nombre de procédures judiciaires engagées, le comportement des parents et le niveau de coopération dont ils faisaient preuve, l'hostilité conjugale manifeste, la capacité d'adaptation de la famille lors de certains incidents, l'adaptation générale du couple à sa situation actuelle et aussi l'adaptation de la famille aux changements intervenus. Ces tests administrés initialement donnent un nombre très grand et presque inexploitable de facteurs à examiner avant même le début de la médiation ou de la procédure judiciaire. Ces tests n'ont pas pris en compte l'adaptation des enfants au divorce, ni d'autres questions telles que le remariage, le changement de résidence ou d'école, etc. Une fois la médiation ou la procédure judiciaire terminée, les couples se sont à nouveau vu administrer les tests afin de mesurer l'efficacité de la démarche qu'ils avaient suivie. Cette étude n'a pu établir aucun lien entre les facteurs initialement constatés et les résultats enregistrés par la suite, pas plus qu'elle n'a pu dire si, en ce qui concerne les problèmes qui se posaient dans le cadre du divorce, la médiation s'était révélée plus efficace que la voie judiciaire. Il n'y a pas eu, non plus, de suivi des personnes qui y ont participé.

Cela dit, l'étude a mis en relief certaines des difficultés qu'il y a à mesurer l'efficacité de la médiation. D'abord, quels sont les facteurs prédéterminants qu'il s'agit de cerner? Ensuite, quels sont les facteurs liés au processus même (par exemple l'expérience et le style du médiateur, les questions à résoudre), dont il y aurait lieu tenir compte et qu'il conviendrait de mesurer, et comment établir des corrélations entre ces divers facteurs? En enfin, comment mesurer le succès des mesures adoptées?

Certaines études (Emery et autres, 1991; Emery et autres, 1994; Kelly et Duryee 1992) démontrent que bien qu'on ait cherché, dans le cadre des divers programmes de médiation, à s'éloigner de l'idée simpliste qu'il y en a un qui va gagner et l'autre perdre, afin d'adopter une approche plus coopérative des responsabilités parentales, souvent l'un ou l'autre des parents a tout de même l'impression d'avoir perdu la bataille. On ne sait pas encore très bien si le sentiment d'avoir perdu porte à respecter davantage la répartition des rôles parentaux, mais Emery et autres (1994) ont conclu, à l'issue d'une étude portant sur 54 hommes et femmes divorcés, que la plupart de ces parents avaient, dans l'année suivant l'accord de médiation, de nouveau fait appel à la justice.

Pearson et Thoennes (1984) ont comparé les résultats obtenus par 668 couples orientés vers un programme de médiation aux résultats obtenus par 212 couples qui s'étaient adressés à la justice pour résoudre des problèmes de garde d'enfant. La moitié des couples orientés vers la médiation ont refusé d'y prendre part et ont décidé, au contraire, de s'adresser à la justice. En ce qui

concerne les autres familles, 60 p. 100 d'entre elles sont parvenues à un certain accord pour résoudre la question, mais 40 p. 100 de celles-ci ont signalé, dans l'année qui suivait, la rupture de l'accord obtenu dans le cadre d'une médiation. Ces résultats s'écartent sensiblement de ce qu'avait constaté Irving (1984) à Toronto, dont les travaux démontraient que 10 p. 100 seulement des cas soumis à une médiation avaient dû être ultérieurement renvoyés devant les tribunaux.

Pearson et Thoennes (1984) ont conclu au besoin de nouvelles recherches sur les moyens d'accroître l'efficacité de la médiation offerte aux couples fortement conflictuels et sur la question de savoir si la garde conjointe est effectivement, pour beaucoup de familles, une solution réaliste.

4.4 Analyse des programmes de médiation

Y a-t-il donc lieu de conclure à l'inefficacité de la médiation? Pas forcément, mais les études citées montrent cependant bien qu'il faut procéder, avant la médiation, à une présélection des familles. Ainsi qu'il en est des consultations médico-sociales et des programmes thérapeutiques, il faudra procéder à d'autres travaux si l'on veut se faire une meilleure idée de l'efficacité de la médiation pour les familles éprouvant divers niveaux de conflit. Il faudrait également cerner de manière plus précise d'autres facteurs émotionnels et structurels si l'on veut pouvoir se faire une idée plus juste des possibilités offertes par la médiation. Des travaux portant sur les variables liées aux diverses démarches suivies et leur corrélation possible avec des facteurs prédéterminants ainsi qu'avec le contenu même de la médiation ouvriront de nouvelles pistes en ce qui a trait aux moyens de renforcer l'efficacité de ce type d'intervention.

Ces études démontrent combien il est difficile d'isoler les effets spécifiques d'un mode d'intervention. En effet, les familles prenant part à ces études ne vivent pas dans l'isolement. Elles ont des amis et des proches, vont à l'église et s'entretiennent parfois avec des conseillers ou des thérapeutes. Afin de savoir si la médiation a vraiment été efficace, il faudrait prendre en compte ces autres facteurs.

Enfin, il faudrait que ces familles fassent l'objet d'un suivi à long terme. Les études évoquées dans ce document n'ont effectué aucun suivi des familles au-delà du test de conclusion ou de l'entrevue finale. On n'a aucune idée du nombre de familles qui, ayant participé à une première médiation, éprouvent le besoin d'y retourner par la suite, combien ont abandonné la médiation en faveur d'un recours en justice et combien ont trouvé d'autres manières de résoudre les problèmes qu'elles éprouvaient. Les différences de résultats constatées entre l'étude d'Irving (1984), l'étude de Pearson et Thoennes (1984) et celle de Emery et autres (1994) démontrent la nécessité de procéder à de nouveaux travaux.

5. PROGRAMMES PÉDAGOGIQUES À L'INTENTION DES FAMILLES QUI DIVORCENT

Le Comité mixte spécial sur la garde et le droit de visite des enfants a entendu plusieurs témoins prônant les programmes pédagogiques destinés aux familles qui divorcent. Selon ces témoins, si l'on parvenait à faire prendre conscience aux parents des dangers que le divorce présente pour leurs enfants, et des torts certains que va entraîner pour eux l'exacerbation des conflits, on serait à même d'en réduire les risques. Autrement dit, la pédagogie du divorce serait une mesure préventive permettant, d'abord, d'éviter le divorce à certaines familles, puis d'en aider d'autres à empêcher que leurs différends se transforment en combats. Les partisans de ce mode d'intervention y voient une solution relativement peu coûteuse aux conflits nés d'un divorce et certains affirment que ces programmes pédagogiques peuvent être dispensés par vidéo, ce qui permettrait d'en faire bénéficier les communautés lointaines et isolées.

Ceux qui critiquent cette approche pédagogique affirment qu'il ne faut pas en attendre trop ni sur le plan de la prévention, ni sur le plan de la résolution des hostilités auxquelles peuvent donner lieu le divorce. Ces critiques, y compris Rhonda Freeman de Families in Transition, et Birnbaum et Martin du Bureau de l'avocat des enfants de l'Ontario, rappellent que beaucoup de ces programmes pédagogiques ne font que renseigner sur les procédures de divorce et sur les recours possibles, tels l'action en justice ou la médiation et, parfois, sur les risques émotionnels que tout cela pose pour les enfants. D'après ces critiques, il ne s'agit pas à proprement parler de programmes pédagogiques car ils n'aident guère les parents qui divorcent à acquérir de nouvelles connaissances, propres à leur permettre de mieux faire face aux problèmes que ces changements d'existence peuvent entraîner pour eux et leurs enfants.

Cela dit, ces programmes de groupe (comprenant deux séances collectives de 90 minutes, suivies de six visionnements collectifs de vidéos) semblent donner satisfaction à un grand nombre de personnes qui y ont pris part. Kramer et Washo (1993) ont constaté qu'une forte proportion des 168 personnes y ayant participé s'en sont dites très satisfaites, estimant que ce programme les a aidées à mieux répondre aux besoins de leurs enfants. Ce groupe, sondé trois mois après sa participation au programme, a été comparé à un groupe témoin, par rapport auquel il a obtenu de meilleurs résultats sur le plan de l'adaptation personnelle au divorce et de la manière de s'occuper des enfants. Cette étude n'a pas cherché à savoir comment les problèmes de garde, de droits de visite et de pension alimentaire avaient fini par être résolus, ni à préciser le niveau de conflit qui marquait ces familles.

Arbuthnot, Poole et Gordon (1996) ont conçu un projet dans le cadre duquel 3 658 familles qui avaient déposé une demande de divorce devant les tribunaux ont reçu par la poste une brochure éducative de 32 pages décrivant les principaux effets, sur les enfants, du divorce et du remariage des parents. Celle-ci offrait des suggestions pratiques permettant de réduire ou d'éliminer les effets néfastes du divorce, en particulier ceux qui découlent de conflits entre les parents. L'étude en question n'a fait ressortir aucun changement dans ces familles au cours des trois mois qui ont suivi le programme, que ce soit au niveau des conflits interparentaux ou des accords concernant les droits de visite. Elle a permis, cependant, de constater une baisse des conflits de loyauté chez

les enfants. Un an après, l'étude a pu faire état de meilleures communications entre les parents, et le parent n'hébergeant pas les enfants avait, en général, un meilleur accès à ses enfants que les parents appartenant aux familles faisant partie du groupe témoin. L'étude n'indiquait toutefois pas le niveau de conflit dans les familles en cause, et ne cernait pas les facteurs de stress tels que les déménagements ou les remariages. Les personnes participant à ce programme n'avaient été choisies en vertu d'aucun critère particulier, mais de manière aléatoire.

Arbuthnot et Gordon (1996) se sont penchés sur les résultats obtenus dans le cadre d'une séance pédagogique obligatoire de deux heures à laquelle ont participé 131 parents. Selon les auteurs, ce cours insistait sur les besoins des enfants et sur les capacités parentales nécessaires pour répondre à leurs besoins et atténuer le stress qu'entraîne le fait de se retrouver pris au beau milieu des conflits opposant ses parents. Un suivi mené six mois plus tard a démontré que la majorité des parents ont apprécié ce programme grâce auquel ils ont acquis de nouvelles aptitudes parentales et de communication très utiles et qui leur a permis en outre d'éviter à leurs enfants une partie des conflits les opposant à l'autre conjoint.

5.1 Analyse des études portant sur les programmes de pédagogie du divorce

Ces études soulèvent plusieurs types de problèmes. D'abord, comme les recherches portant sur les programmes de médiation et les programmes de consultation médico-sociale/thérapie, ces travaux ne partent pas d'une connaissance précise de la manière dont les enfants et les parents dans les familles en cause faisaient face au divorce avant la moindre intervention. Deuxièmement, si la dernière étude citée a porté sur des personnes obligées de participer à de tels programmes, on ne sait rien du niveau de coopération des parents avant l'intervention. Ainsi, même dans le cadre de programmes obligatoires, il n'est guère possible de savoir dans quelle mesure les parents se sont pliés aux exigences qui leur étaient imposées. Troisièmement, ces études ne mentionnent pas d'autres facteurs de stress tels que les déménagements ou les remariages. Quatrièmement, ces études n'essayent pas de cerner l'amplitude des conflits opposant les parents et il est donc impossible d'évaluer dans quelle mesure ces programmes ont effectivement permis de réduire les conflits marquant la vie de ces familles.

6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Ce projet de recherche s'inscrit dans le cadre des initiatives prises par le ministre fédéral de la Justice en vue de répondre aux conclusions et aux recommandations formulées par le Comité mixte spécial sur la garde et le droit de visite des enfants. Il s'agissait, dans le cadre de ce travail, de mieux cerner les caractéristiques des familles qui se trouvent empêtrées dans ce qu'on peut appeler des divorces fortement conflictuels. Nous nous sommes également penchés sur les enseignements tirés des divers projets cliniques et juridiques ainsi que de l'activité des professionnels qui tentent d'orienter les familles fortement conflictuelles vers des services susceptibles de faciliter le règlement des différends.

Cet intérêt porté aux familles fortement conflictuelles vient du fait qu'on s'est aperçu, comme il a été rappelé à de multiples reprises dans le cadre des travaux du Comité spécial mixte, que les familles en question consacrent aux disputes entourant des questions de garde, de droits de visite et de pension alimentaire, une proportion démesurée de leurs propres ressources émotionnelles et financières. Elles font, en outre, une très grande consommation de services juridiques et judiciaires ainsi que de services de consultations médico-sociales et thérapeutiques. Cette étude est partie de l'idée que, si les recherches, aussi bien cliniques qu'empiriques, permettent de conclure que le divorce a, pour les enfants, des conséquences généralement néfastes, les divorces fortement conflictuels leur feraient vraisemblablement encore plus de tort. En établissant qu'il en est effectivement ainsi et en formulant des critères permettant d'évaluer les niveaux de conflit, on faciliterait la mise en place de programmes de prévention et de restauration conçus de manière à atténuer ces effets nocifs chez les enfants aux prises avec ce genre de difficultés familiales.

Il s'est agi, dans le cadre de cette recherche, d'abord de procéder à une étude complète des travaux effectués en ce domaine, puis de mener une série d'entrevues auprès de chercheurs et de spécialistes de la santé mentale qui s'intéressent particulièrement aux familles divorcées et à leurs enfants. Nous avons notamment contacté des travailleurs sociaux, des psychologues et des psychiatres qui font de la thérapie et qui procèdent à des évaluations des mesures de garde et des droits de visite afin d'élaborer des plans parentaux à l'intention des familles séparées et divorcées.

Parmi les ouvrages étudiés, relevons plusieurs types de travaux de recherche :

- les études narratives qui recueillent des observations et des descriptions des parents et des enfants qui, dans le cadre de ces études, constituent en général la clientèle d'une clinique de consultations médico-sociales ou juridiques;
- de petites ou moyennes études psychométriques de familles qui ont recours à certains types de services privés ou communautaires en raison des difficultés qu'elles éprouvent à l'occasion du divorce;
- de grandes études longitudinales portant sur des échantillons de population importants et censées permettre de cerner certains des effets du divorce ou des facteurs qui contribuent à provoquer des conflits aigus.

6.1 Comment le divorce affecte-t-il les enfants?

La plupart des travaux empiriques, qu'ils soient fondés sur l'étude de petits échantillons ou sur de grands échantillons tels que dans les études longitudinales, constatent que le divorce fait du mal aux enfants. Non seulement les enfants traversent-ils une période d'adaptation difficile lorsque leurs parents se séparent, mais certains d'entre eux vont, pendant de nombreuses années, avoir à lutter contre les conséquences du divorce de leurs parents. Ajoutons que ces conséquences entraînent souvent pour eux des problèmes lorsqu'ils atteignent l'âge adulte.

Pour évaluer les problèmes que le divorce des parents pose aux enfants, il faudrait parvenir à cerner de plus près les changements structurels, relationnels et émotionnels qui se produisent dans la famille, et à mieux voir les résultats néfastes que ces divers facteurs peuvent entraîner chez les enfants. Les recherches citées dans cette étude ont démontré que les changements suivants se produisent dans les familles qui divorcent. Ces changements sont également appelés *facteurs de risque* pour les enfants :

- les changements sur le plan des structures ou de l'environnement, c'est-à-dire des changements de résidence, de quartier, d'école, de revenu et d'habitudes sociales et récréatives;
- les changements relationnels tels que la privation de temps passé avec l'un des parents (en général le père), la rupture des réseaux de camaraderie, la perte de contact avec la parenté et la venue de nouveaux partenaires des parents;
- les changements émotionnels tels que la mauvaise adaptation psychologique au divorce de l'un des parents, ou des deux, une baisse des capacités parentales de l'un des parents ou des deux, et une augmentation de l'hostilité entre eux.

Certains travaux indiquent, en outre, que les incidents de violence conjugale sont plus fréquents au moment de la séparation et peuvent augmenter dans les familles où la garde des enfants ou les droits de visite donnent lieu à des conflits.

Ces changements ou facteurs de risque posent des problèmes particuliers chez les enfants dont les parents divorcent, difficultés que les enfants vivant dans des familles intactes parviennent généralement à éviter. Notons, parmi les principales difficultés encourues dans ce genre de situation :

- la perte de prévisibilité dans leur existence;
- la perte de repères et d'habitudes familières;
- le sentiment de loyauté partagé entre les deux parents.

La manière dont les enfants répondent à ces défis et font face à ces difficultés dépendent d'un certain nombre de facteurs. De nombreuses études démontrent que le principal facteur favorisant l'adaptation des enfants est la capacité des parents à s'adapter eux-mêmes à la séparation. Cette étude démontre que le parent qui prend l'initiative d'une séparation ressentira en général moins de colère, de tristesse et de troubles que le parent qui se sent abandonné. Celui-ci éprouvera souvent en effet des sentiments d'abandon et d'impuissance et ces sentiments semblent entraîner

une baisse de son attention parentale. Selon ces études, il y a certaines choses que les parents doivent faire pour aider les enfants à s'adapter à la scission de la famille. Il s'agit, notamment :

- de conserver, dans le quotidien, de bonnes habitudes et une vie régulière;
- de limiter l'importance et la fréquence des grands changements dans la vie des enfants;
- de se montrer très prudent lorsqu'il s'agit d'introduire de nouveaux adultes dans la vie des enfants.

Lorsque vient le temps de se séparer, de nombreux parents se sentent à la fois accablés et débordés, ce qui les portent à se concentrer surtout sur leurs propres besoins en matière de sécurité, d'amitié ou de revanche. Dans ce cas-là, les enfants vont en souffrir.

Selon certaines études, le divorce des parents n'entraîne souvent chez les enfants aucun préjudice durable, mais des travaux empiriques permettent de constater que la majorité des enfants passent par une période de transition très difficile et qu'un nombre sensible d'entre eux souffriront, jusqu'à l'âge adulte, des conséquences néfastes de cette séparation. Pour mieux cerner les facteurs de risque les plus néfastes à long terme, il faudra multiplier les recherches même si les travaux dont nous disposons montrent déjà qu'un nombre non négligeable d'enfants éprouvent, après la séparation de leurs parents, des problèmes, notamment :

- de mauvais résultats scolaires;
- des difficultés dans leurs relations interpersonnelles;
- des troubles du comportement et de la sociabilité;
- des problèmes émotionnels comme la dépression, la peur et l'anxiété;
- divers types de dépendance;
- des difficultés relationnelles en âge adulte.

Bon nombre de ces enfants conserveront, toute leur vie durant, une méfiance générale en matière de relations avec les autres, et, selon certaines études de longue haleine, ces personnes auront, en général, une vie plus difficile que les personnes issues d'une famille intacte.

Les programmes de pédagogie du divorce s'adressent aux parents qui ont déjà décidé de se séparer. Ce qui pourrait aider un nombre croissant d'enfants canadiens à faire face aux difficultés connues liées à une séparation et à un divorce serait un programme de sensibilisation nationale qui permettrait à tous les parents de prendre conscience des risques que comporte le divorce pour les enfants.

Recommandation nº 1

Il conviendrait de prendre, en matière d'éducation publique, des mesures comparables à celles qui permettent de faire connaître les dangers du tabac ou de la conduite en état d'ébriété, afin de sensibiliser un beaucoup plus grand nombre de personnes aux effets néfastes que le divorce peut avoir sur les enfants. Une meilleure connaissance des risques que le divorce fait courir aux enfants encouragerait peut-être les parents à recourir davantage à des services thérapeutiques ou à des consultations médico-sociales qui permettraient peut-être, dans certains cas, d'éviter le divorce.

La majorité des études recensées concluent qu'après un divorce ou une séparation, le maintien d'une relation avec les deux parents est un des meilleurs moyens d'atténuer les conséquences néfastes chez les enfants. Certaines études démontrent, cependant, que les mesures de garde conjointe ou de garde partagée sont souvent plus satisfaisantes pour les adultes que pour les enfants. Un certain nombre d'études récentes portent par contre à conclure que les mesures de garde conjointe et l'égalité d'accès aux enfants entraînent souvent une accentuation des conflits entre les parents, et donc des conséquences néfastes chez les enfants. Selon ces études, il faudrait engager de nouvelles recherches sur les conséquences à long terme des mesures de garde conjointe.

Recommandation nº 2

Afin de comparer, à long terme, l'adaptation des enfants ayant fait l'objet de mesures de garde conjointe et les enfants qui, bien qu'on ait veillé au maintien de leurs relations avec les deux parents, passent la plupart de leur temps chez l'un d'eux, il y aurait lieu d'engager de nouveaux travaux de recherche basés sur des données longitudinales.

Recommandation nº 3

Afin de recueillir davantage d'information sur les divers modes de partage des responsabilités parentales, au-delà des modèles traditionnels qui sont soit la garde conjointe, soit la garde unique, il y aurait lieu d'instaurer de nouveaux programmes de pédagogie à l'intention des familles qui se séparent.

6.2 Les traits caractéristiques des familles passant par un divorce fortement conflictuel

Plusieurs études cliniques et empiriques portent à conclure que l'un des facteurs alourdissant le plus, à la fois dans l'immédiat et à long terme, les conséquences néfastes chez les enfants, sont les conflits parentaux qui s'installent et qui perdurent même après le divorce. Selon ces études, il est évident que les conflits aigus entre parents causent un risque grave pour les enfants, mais ces études restent dans le vague lorsqu'il s'agit de définir ce qu'on entend par conflit aigu. Un des problèmes qui caractérise l'ensemble de ces études est le fait que nous n'avons pas de mesures de référence quant au niveau « normal » de conflit auquel on peut s'attendre dans la plupart des familles qui divorcent. Sans cette référence, il est impossible de dire avec précision quel est le niveau de conflit qui sera considéré comme « aigu ».

Recommandation n° 4

Afin de parvenir à mesurer avec précision ce qu'on entend par conflit aigu, il faudra engager de nouvelles recherches empiriques. De telles recherches, portant sur de grands échantillons, devraient d'abord établir des mesures de référence quant au niveau de conflit normalement constaté dans les familles qui divorcent par rapport à celui que vivent les familles intactes. Une fois ces mesures de référence établies, on pourra en déterminer d'autres pour jauger le niveau de conflit dans les familles qui manifestent certains des traits caractéristiques énumérés plus bas.

Faute de mesures psychométriques précises des familles fortement conflictuelles, plusieurs chercheurs ont plutôt cerné un certain nombre de traits caractéristiques au niveau des émotions ou du comportement qui, d'après eux, se retrouvent dans les divorces fortement conflictuels. Ce qui est gênant dans ces études, c'est qu'elles tentent de cerner des traits caractéristiques du comportement ou des émotions qui sont autant de facteurs d'une situation qu'on est encore incapable de définir de manière précise. Ces traits caractéristiques se divisent en deux catégories, soit les indices internes et les marques extérieures.

Les indices internes sont ceux qu'un professionnel de la santé mentale connaissant bien le domaine parvient à déceler. Il s'agit essentiellement de sentiments, d'attitudes, de structures de croyance et de dynamique relationnelle, autant d'éléments souvent notés dans le cadre d'une évaluation portant sur les mesures de garde ou les droits de visite.

Notons, parmi les indices internes :

- des antécédents au niveau de la santé mentale, notamment la dépression, la colère, le repliement sur soi-même et le refus de communiquer;
- un sentiment d'impuissance;
- le sentiment accablant d'une perte qu'on ne saurait compenser;
- des antécédents de violence et de comportement abusif;
- une tendance à dénigrer l'autre parent;
- un sens médiocre de l'autonomie personnelle par rapport à la relation conjugale;
- l'incapacité de distinguer les besoins des parents de ceux de l'enfant;
- une grande méfiance;
- une manière rigide et inflexible de concevoir les relations interpersonnelles et le développement de l'enfant;
- des antécédents de dépendance à l'égard de certaines substances;
- d'une manière générale, un sentiment de colère à l'égard de la vie et envers les membres du sexe opposé.

Notons parmi les aspects relationnels internes :

- une tendance à l'enchevêtrement plutôt qu'à l'autonomie;
- un mauvais sens de la démarcation;

- beaucoup de rivalité, aussi bien dans le mariage que lors de la séparation;
- des agressions verbales et physiques entre parents;
- la tendance à impliquer les enfants dans les querelles parentales;
- la manie de chercher à détourner l'enfant de l'autre parent.

Les signes extérieurs sont d'ordre plutôt quantitatif et peuvent être relevés par tout professionnel entretenant un contact régulier avec la famille. Citons, à cet égard :

- les antécédents pénaux;
- l'intervention d'organismes de protection de l'enfant dans les querelles de la famille;
- les multiples changements d'avocats;
- le nombre de fois où l'affaire est soumise à la justice;
- le temps qu'il a fallu pour parvenir à un règlement de l'affaire;
- la multiplicité des affidavits.

Certains chercheurs et cliniciens ont tenté, dans un premier effort en vue de l'orientation de ces familles, d'élaborer des typologies descriptives des conflits aigus, moyens et faibles. L'effort d'orientation le plus fréquent se fait vers divers types de plans de partage des responsabilités parentales. Selon les spécialistes de la santé mentale exerçant une activité clinique, ces distinctions ne semblent pas devoir être d'une grande utilité. La plupart des spécialistes de la santé mentale partent de l'idée que les familles qui demandent une évaluation (souvent sur ordre d'un tribunal) se trouvent déjà dans des situations fortement conflictuelles. L'évaluation permet alors de distinguer les familles fortement conflictuelles de celles qui le sont faiblement. Les recommandations en vue d'un plan de partage des responsabilités parentales, y compris les divers recours possibles à des ressources communautaires afin d'atténuer les niveaux de conflit, sont adaptées à l'état du conflit qu'a permis de déceler l'évaluation.

Cette étude porte à conclure que, pour les praticiens, la distinction conflit aigu/conflit faible est plus utile que les modèles qui proposent une différenciation plus poussée des types de conflit. Ce modèle, plus simple, permet plus facilement de déboucher sur tel ou tel type de plan de répartition des responsabilités parentales. Les modèles proposés figurent aux tableaux 1 et 2.

Tableau 1 : Familles fortement conflictuelles, traits caractéristiques et plan d'aménagement des tâches parentales

Signes extérieurs	Principaux éléments du plan d'aménagement des tâches parentales
• les antécédents pénaux • l'intervention d'organismes de protection de l'enfance dans les querelles de la famille • les multiples changements d'avocats • le nombre de fois où l'affaire est soumise à la justice • le temps qu'il a fallu pour parvenir à un règlement de l'affaire • la multiplicité des affidavits • les refus répétés de reconnaître les droits de visite	• contacts minimum ou nuls entre parents • plan très détaillé ne laissant que peu de place aux aménagements décidés par les parents • vie régulière pour les enfants • les décisions sont confiées principalement à l'un des parents • les droits de visite peuvent être limités ou exercés sous surveillance • toute communication entre les parents se fait par l'intermédiaire d'un « registre des communications » • l'échange des enfants se fait dans un lieu neutre
Caractéristiques individuelles et relationnelles	**Recours à des ressources communautaires**
• des antécédents au niveau de la santé mentale, notamment la dépression, la colère, le repliement sur soi-même et le refus de communiquer • des antécédents de violence et de comportement abusif • une tendance à dénigrer l'autre parent • l'incapacité de distinguer les besoins des parents de ceux de l'enfant • une manière rigide et inflexible de concevoir les relations interpersonnelles et le développement de l'enfant • une grande méfiance • une tendance à l'enchevêtrement plutôt qu'à l'autonomie • un mauvais sens de la démarcation • beaucoup de rivalité, aussi bien dans le • mariage que lors de la séparation • des agressions verbales et physiques entre parents • la tendance à impliquer les enfants dans les querelles parentales • la manie de chercher à détourner l'enfant de l'autre parent	• services chargés de veiller à la sécurité des enfants • consultations médico-sociales et thérapie pour aider les personnes à assumer leurs sentiments de colère et de perte • services d'aide aux personnes dans un état de dépendance • programmes de surveillance des droits de visite et des échanges

Tableau 2 : Familles faiblement conflictuelles, traits caractéristiques et plan d'aménagement des tâches parentales

Signes extérieurs	Principaux éléments du plan d'aménagement des tâches parentales
• récurrence des disputes sur divers détails de l'activité quotidienne • recours à l'appui d'amis ou de membres de la famille afin d'atténuer les conflits • recours, en dernier ressort, aux avocats • rareté des comparutions en justice • aucun antécédent pénal en rapport avec le différend relatif au droit de garde • aucun antécédent de violence	• possibilité de partager les décisions ou de les prendre en commun • possibilité de répartir également le temps passé auprès de l'un et l'autre des parents, selon les besoins de l'enfant • le plan d'aménagement des tâches parentales prévoit les grandes lignes, mais offre assez de souplesse aux parents • porte surtout sur les questions litigieuses, les parents étant capables de négocier sur les autres points
Caractéristiques individuelles et relationnelles	**Recours à des ressources communautaires**
• faculté de distinguer les besoins de l'enfant de ses propres besoins • faculté d'admettre l'importance de l'autre parent • les conflits sont résolus, les manifestations de colère étant rares • les émotions négatives sont rapidement maîtrisées • sagesse de ne pas dire certaines choses sous l'emprise de la colère • habitude de mettre l'enfant à l'abri des déchaînements de colère • le fonctionnement de l'enfant s'améliore après une période d'adaptation initiale • les deux parents sont capables d'accepter les différences • capacité à coopérer sur les questions ayant trait à l'enfant • résolution des problèmes personnels	• services de médiation • consultations médico-sociales et entraide individuelle ou collective (pour les enfants et les parents) • programmes de pédagogie parentale

Il se peut que, au-delà d'une application pratique lors de l'élaboration des plans d'aménagement des tâches parentales, il ne soit pas tellement utile de tenter de définir de manière plus précise les critères qui caractérisent les situations de divorce fortement conflictuelles. La difficulté principale en cela est peut-être l'adverbe « fortement », puisqu'il laisse entendre qu'il existe, entre les divers niveaux de conflit, une distinction qui serait facile à faire. Or, si l'on peut assez bien opérer une telle distinction sur le plan individuel, on ne peut pas, en attendant des recherches plus approfondies, espérer étendre plus largement une telle distinction et établir des corrélations généralement valables entre diverses combinaisons d'indices extérieurs et intérieurs et les réactions des enfants sur le plan des émotions.

Au point où nous en sommes, il est plus utile d'envisager les conflits qui accompagnent le divorce comme un continuum, une interaction entre trois jeux de facteurs :

- des événements et des comportements spécifiques qui, dans une famille, aboutissent à la décision de se séparer et se poursuivent après cette décision;
- des ressources familiales et communautaires permettant aux parents et aux enfants de s'adapter aux changements structurels/environnementaux, émotionnels et relationnels;
- la manière dont, dans son for intérieur, l'enfant réagit à ces difficultés.

Recommandation n° 5

D'autres travaux, y compris des recherches sur les conséquences à long terme, devront être entrepris avant que l'on sache si les critères permettant éventuellement de repérer les divorces fortement conflictuels auraient une utilité pratique, c'est-à-dire aideraient les professionnels de la santé mentale et du droit à élaborer des plans d'aménagement des tâches parentales ou à mettre en œuvre de nouveaux services facilitant la résolution des conflits.

Certaines études font état de comportements hostiles spécifiques aux parents empêtrés dans des situations fortement conflictuelles, où ont été relevés des incidents ou des situations d'aliénation parentale, le recours à de fausses accusations, et le refus de respecter le droit de garde ou les droits de visite de l'autre. Tout cela exigerait des recherches plus poussées afin de parvenir à une définition plus précise des comportements et afin, aussi, de mieux comprendre la manière dont ces comportements affectent les enfants.

Recommandation n° 6

Seules des recherches plus poussées permettraient de mieux saisir certains éléments qui caractérisent les divorces fortement conflictuels, et plus précisément l'aliénation parentale, les fausses accusations, le refus de respecter les mesures de garde et de visite, et indiqueraient quelles sont les mesures législatives qui permettraient d'atténuer ce genre de situation.

6.3 Les répercussions, sur les enfants, des conflits aigus entre parents

Lorsque l'on s'intéresse aux conséquences néfastes du divorce chez les enfants, la plupart des études estiment que ce qui nuit le plus aux enfants, ce sont les conflits aigus entre les parents. Quelques études seulement se sont penchées sur les répercussions que ces conflits aigus peuvent avoir sur les enfants. Selon ces études, les conflits aigus entre parents à l'occasion d'un divorce entraînent, chez les enfants :

- des comportements fortement agressifs;
- des comportements anti-sociaux;
- des troubles du comportement;
- de l'anxiété.

Selon ces études :

- l'hostilité manifeste qui continue plus d'un an entraînera vraisemblablement chez les enfants un déchaînement du comportement;
- les garçons et les filles sont tous deux affectés par l'hostilité interparentale mais les garçons extériorisent plus souvent ce qu'ils ressentent sous forme de troubles du comportement;
- l'âge de l'enfant ne semble pas vraiment atténuer sa sensibilité à l'hostilité interparentale (tous les enfants, des tout-petits aux jeunes en fin d'adolescence, se montrent perturbés par ce genre de situation);
- les bonnes relations entre l'enfant et l'un de ses parents, ou les deux, atténuent les effets néfastes des hostilités interparentales mais ne les éliminent pas.

Ces études montrent que plus le niveau de conflit est élevé à la suite du divorce ou de la séparation des parents, plus les enfants risquent de devenir maladaptés.

> Recommandation n° 7
>
> Les programmes d'éducation publique ayant pour objet de sensibiliser la population aux dangers que représente le divorce pour les enfants devraient s'attacher particulièrement aux risques spécifiques que créent les situations fortement conflictuelles.

7. RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

Recommandation n° 1. Les efforts actuellement entrepris afin d'élaborer des programmes de pédagogie parentale à l'intention des parents qui divorcent ne permettent en fait de toucher que les parents qui ont déjà décidé de se séparer. De nouvelles initiatives en matière d'éducation publique permettraient de sensibiliser une plus grande partie de la population aux effets néfastes du divorce sur les enfants et encourageraient peut-être certains parents à recourir davantage à des consultations médico-sociales et à des services thérapeutiques, ce qui aurait peut-être pour effet de réduire le nombre de divorces.

Recommandation n° 2. Afin de comparer, à long terme, l'adaptation des enfants ayant fait l'objet de mesures de garde conjointe et les enfants qui, bien qu'on ait veillé au maintien de leurs relations avec les deux parents, passent la plupart de leur temps chez l'un d'eux, il y aurait lieu d'engager de nouveaux travaux de recherche basés sur des données longitudinales.

Recommandation n° 3. Le besoin de nouvelles initiatives destinées aux familles qui se séparent se fait sentir en matière d'éducation publique afin de recueillir de plus amples renseignements sur les divers modes de répartition des tâches parentales au-delà des modèles traditionnels que sont soit la garde conjointe, soit la garde unique.

Recommandation n° 4. Il faudrait, afin de pouvoir obtenir des mesures précises de ce qu'on entend par conflit aigu, procéder à de nouvelles recherches empiriques. Fondées sur une analyse de grands échantillons, ces recherchesdevraient commencer par établir une mesure de référence correspondant au niveau de conflit normalement éprouvé au sein des familles qui divorcent, et effectuer une comparaison par rapport au niveau généralement constaté dans les familles intactes. Une fois cette mesure définie, on pourrait établir un deuxième niveau conflictuel de référence correspondant aux familles possédant les traits caractéristiques extérieurs et intérieurs décrits à la section 6.2.

Recommandation n° 5. D'autres travaux, y compris des recherches sur les conséquences à long terme, devront être entrepris avant que l'on sache si les critères permettant éventuellement de repérer les divorces fortement conflictuels auraient une utilité pratique, c'est-à-dire aideraient les professionnels de la santé mentale et du droit à élaborer des plans d'aménagement des tâches parentales ou à mettre en œuvre de nouveaux services facilitant la résolution des conflits.

Recommandation n° 6. Seules des recherches plus poussées permettraient de mieux saisir certains éléments qui caractérisent les divorces fortement conflictuels, et plus précisément l'aliénation parentale, les fausses accusations, le refus de respecter les mesures de garde et de visite, et indiqueraient quelles sont les mesures législatives qui permettraient d'atténuer ce genre de situation.

Recommandation n° 7. Les programmes d'éducation publique ayant pour objet de sensibiliser la population aux dangers que représente le divorce pour les enfants devraient s'attacher particulièrement aux risques spécifiques que créent les situations fortement conflictuelles.

BIBLIOGRAPHIE

Allison, Paul D., et Frank F. Furstenberg
1989 How Marital Dissolution Affects Children: Variations by Sex and Age. *Developmental Psychology*, 25 : 540-549.

Amato, Paul, R.
1983 Children's Adjustment to Divorce: Theories, Hypotheses and Empirical Support. *Journal of Marriage and the Family*, 55 : 23-38.

1994 Life-Span Adjustment of Children to Their Parents' Divorce. *The Future of Children: Children and Divorce*, 4 : 143-164.

Amato, Paul R., et Bruce Keith
1991a Parental Divorce and Adult Well-Being: A Meta-Analysis. *Journal of Marriage and the Family*, 53 : 43-58.

1991b Parental Divorce and the Well-being of Children: A Meta-Analysis. *Psychological Bulletin*, 110 : 26-46.

Arbuthnot, Jack, et Donald A. Gordon
1996 Does Mandatory Divorce Education for Parents Work? A Six-Month Outcome Evaluation. *Family and Conciliation Courts Review*, 34 : 60-81.

Arbuthnot, Jack, Cindy J. Poole et Donald A. Gordon
1996 Use of Educational Materials to Modify Stressful Behaviours in Post-Divorce Parenting. *Journal of Divorce and Remarriage*, 25 : 117-137.

Bahr, S.
1983 Marital Dissolution Laws: Impact for Recent Changes for Women. *Journal of Family Issues*, 4 : 455-466.

Bloom, B.
1979 Prevention of Mental Disorders: Recent Advances in Theory and Practice. *Community Mental Health Journal*, 15 : 179-191.

Bloom, B.C., S.J. Asher et S.W. White
1978 Marital Disruptions as a Stressor: A Review and Analysis. *Psychological Bulletin*, 85 : 867-894.

Bornstein, Marcy Tepper, Philip H. Bornstein et Herman A. Walters
1988 Children of Divorce: Empirical Evaluation of a Group-Treatment Program. *Journal of Clinical Child Psychology*, 17 : 248-254.

Bradbury, K., S. Danziger, E. Smolensky et P. Smolensky
1979 Public Assistance, Female Headship and Economic Well-Being. *Journal of Marriage and the Family*, 41 : 519-535.

Buchanan, Christy M., Eleanor E. Macoby et Sanford M. Dornsbusch
1981 Caught between Parents: Adolescents' Experience in Divorced Homes. *Child Development*, 62 : 1008-1029.

Camera, Kathleen A., et Gary Resnick
1989 Styles of Conflict Resolution and Cooperation between Divorced Parents: Effects on Child Behaviour and Adjustment. *American Journal of Orthopsychiatry*, 59 : 560-574.

Camplair, Christopher W., et Arnold L. Stolberg
1990 Benefits of Court-Sponsored Divorce Mediation: A Study of Outcomes and Influences on Success. *Mediation Monthly*, 7 : 199-213.

Cheal, David
1996 Histoires de familles reconstituées. Dans : *Grandir au Canada : Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes*. Ottawa : Développement des Ressources humaines Canada, Statistique Canada (n° de catalogue 89-550-MPE).

Cherlin, Andrew J., Frank F. Furstenberg, P. Lindsay Chase-Lansdale, Kathleen K. Kiernan, Philip K. Robins, Donna Ruene Morrison et Julian O. Teitler
1991 Longitudinal Studies of the Effects of Divorce on Children in Great Britain and the United States. *Science*, 252 : 1386-1388.

Colletta, N.D.
1983 Stressful Lives: The Situation of Divorced Mothers and their Children. *Journal of Divorce*, 6 : 19-31.

Dalton, Claire
1999 When Paradigms Collide: Protecting Battered Parents and their Children in the Family Court System. *Family and Conciliation Courts Review*, 37 : 273-296.

Emery, Robert E.
1982 Inter-Parental Conflict and the Children of Discord and Divorce. *Psychological Bulletin*, 92 : 310-330.

Emery, Robert E., Sheila G. Matthews et Katherine M. Kitzmann
1994 Child Custody Mediation and Litigation: Parents' Satisfaction and Functioning One Year After Settlement. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 62 : 124-129.

Emery, Robert E., S.G. Matthews et M.M. Wyer
1991 Child Custody Mediation and Litigation: Further Evidence on the Differing Views of Mothers and Fathers. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 59 : 410-418.

Espenshade, T.
1979 The Economic Consequences of Divorce. *Journal of Marriage and the Family*, 41 : 615-625.

Felner, R.D.
1984 Vulnerability in Childhood: A Preventative Framework for Understanding Children's Efforts to Cope with Life Stress and Transitions. Dans : Roberts, M.C., and L.H. Peterson (ouvrage coll.), *Prevention of Problems in Childhood: Psychological Research and Applications*. New York : Wiley-Interscience.

Felner, R., S. Farber et J. Primavera
1980 Transitions and Stressful Life Events: A Model for Primary Prevention. Dans : Price, R.H., R.F. Ketterer, B.C. Bader and J. Monahan (ouvrage coll.), *Prevention in Mental Health: Research, Policy, and Practice*. Beverly Hills, Californie : Sage Publications.

Felner, R., et L. Terre
1987 Child Custody and Children's Adaptation Following Divorce. Dans : Weithorn, L.A. (ouvrage coll.), *Psychology and Child Custody Determinations: Knowledge, Roles, and Expertise*. Lincoln, Nebraska : University of Nebraska Press.

Felton, Julie A.
1979 Parental Reports of Children's Post-Divorce Adjustment. *Journal of Social Issues*, 35 : 126-139.

Franklin, Kathryn M., Ronnie Janoff-Bulman et John E. Roberts
1990 Long-Term Impact of Parental Divorce on Optimism and Trust: Changes in General Assumptions or Narrow Beliefs? *Journal of Personality and Social Psychology*, 59 : 743-755.

Furstenberg, Frank F.
1990 Divorce and the American Family. *Annual Review of Sociology*, 16 : 379-403.

Gardner, Richard
1970 *The Boys and Girls Book about Divorce*. New York : Bantam Books.

Garrity, Carla B., et Mitchell A. Baris
1994 *Caught in the Middle: Protecting the Children of High Conflict Divorce*. New York et Toronto : Lexington Books.

Goetting, A.
1981 Divorce Outcome Research. *Journal of Family Issues*, 2 : 350-378.

Grych, John H., et Frank D. Fincham
1992 Interventions for Children of Divorce: Toward Greater Integration of Research and Action. *Psychological Bulletin*, 111 : 434-454.

Guidubaldi, John, et Joseph D. Perry
1985 Divorce and Mental Health Sequelae for Children: A Two-Year Follow-Up of a Nationwide Sample. *Journal of the American Academy of Child Psychiatry*, 24 : 531-537.

Haddad, Tony
1998 Les enfants en situation de garde après divorce ont-ils plus de problèmes que les enfants qui vivent dans un milieu familial intact? (communication présentée à l'occasion d'un atelier de la conférence Investir dans nos enfants, une conférence nationale sur la recherche, 27-29 octobre 1998, Ottawa.). S'inspire du document *Custody Arrangements and the Emotional or Behavioural Problems of Children* du même auteur. Ottawa : Développement des ressources humaines Canada, 1998 (W-98-9E, p. 1 à 8).

Healy, Joseph M., Abigail J. Stewart et Anne P. Copeland
1993 The Role of Self-Blame in Children's Adjustment to Parental Separation. *Personality and Social Psychology Bulletin*, 19 : 279-289.

Heatherington, M., M. Cox, et R. Cox
1978 The Aftermath of Divorce. Dans : Stevens, Jr., J.H. and M. Matthews (ouvrage coll.), *Mother-Child, Father-Child Relations*. Washington, D.C. : National Association for the Education of Young Children.

Hedges, W., H. Buchsbaum et C. Tierney
1984 Parent-Child Relationships and Adjustment in Pre-School Children in Divorced and Intact Families. *Journal of Divorce*, 7 : 43-58.

Hess, R., et K. Camera
1979 Post-Divorce Relationships as Mediating Factors in the Consequences of Divorce for Children. *Journal of Social Issues*, 35 : 79-96.

Irving, Howard H.
1984 Final Report of the Conciliation Project: Provincial Court (Family Division). Dans : EeKelaar, J.M., et S.N. Katz (ouvrage coll.), *The Resolution of Family Conflict: Comparative Legal Perspectives*. Toronto : Buttersworth.

1987 Research in Family Mediation: An Integrative Approach. Dans : Irving, Howard H., et Michael Benjamin (ouvrage coll.), *Family Mediation: Theory and Practice of Dispute Resolution*. Toronto : Carswell.

Jacobson, Doris S.
1978a The Impact of Marital Separation/Divorce on Children: I. Parent-Child Separation and Child Adjustment. *Journal of Divorce*, 1 : 341-361.

1978b The Impact of Marital Separation/Divorce on Children: II. Interpersonal Hostility and Child Adjustment. *Journal of Divorce*, 2 : 3-19.

Johnston, Janet R., et Linda E.G. Campbell
1993 A Clinical Typology of Inter-Parental Violence in Disputed Custody Divorces. *American Journal of Orthopsychiatry*, 63 : 190-199.

Johnston, Janet R., Linda E.G. Campbell et Mary C. Tall
1985 Impasses to the Resolution of Custody and Visitation Disputes. *American Journal of Orthopsychiatry*, 55 : 112-129.

Johnston, Janet R., Roberto Gonzalez et Linda E.G. Campbell
1987 Ongoing Post-Divorce Conflict and Child Disturbance. *Journal of Abnormal Child Psychology*, 15 : 493-509.

Johnston, Janet R., Marsha Kline et Jeanne M. Tschann
1989 Ongoing Post-Divorce Conflict: Effects on Children of Joint Custody and Frequent Access. *American Journal of Orthopsychiatry*, 59 : 576-592.

Kalter, N., A. Kioner, S. Schreier et M.A. Okla
1989 Predictors of Children's Post-Divorce Adjustment. *American Journal of Orthopsychiatry*, 59 : 605-618.

Kazak, A., et J.A. Linney
1983 Stress, Coping, and Life Change in the Single-Parent Family. *American Journal of Community Psychology*, 11 : 207-219.

Kelly, J.B., et M.A. Duryee
1992 Women's and Men's Views of Mediation in Voluntary and Mandatory Mediation Settings. *Family and Reconciliation Courts Review*, 30 : 34-49.

Kelly, Joan B., et Judith S. Wallerstein
1976 The Effects of Parental Divorce: Experiences of the Child in Early Latency. *American Journal of Orthopsychiatry*, 46 : 20-32.

1977 Part-time Parent, Part-time Child: Visiting After Divorce. *Journal of Clinical Child Psychology*, 6 : 51-54.

Kline, Marsha, Jeanne M. Tschann, Janet R. Johnston et Judith S. Wallerstein
1989 Children's Adjustment in Joint and Sole Custody Families. *Developmental Psychology*, 25 : 430-438.

Kramer, Laurie, et Christine A. Washo
1993 Evaluation of a Court-Mandated Prevention Program for Divorced Parents: The Children First Program. *Family Relations*, 42 : 179-186.

Kressel, Kenneth, Nancy Jaffee, Bruce Tuchman, Carol Watson et Morton Deutsch
1980 A Typology of Divorcing Couples: Implications for Mediation and the Divorce Process. *Family Process*, 19/2 : 101-116.

Kurdek, Lawrence A.
1988 A 1-Year Follow-Up Study of Children's Adjustment, Custodial Mother's Adjustment, and Post-Divorce Parenting. *Journal of Applied Developmental Psychology*, 9 : 315-328.

Kurdek, Lawrence A., et Albert E. Siesky, Jr.
1980 Children's Perceptions of Their Parents' Divorce. *Journal of Divorce*, 3 : 339-378.

1981 Effects of Divorce on Children: The Relationship between Parent and Child Perspectives. *Journal of Divorce*, 4 : 85-99.

Lamb, Michael E., Kathleen J. Sternberg et Ross A. Thompson
1997 The Effects of Divorce and Custody Arrangements on Children's Behaviour, Development and Adjustment. *Family and Reconciliation Courts Review*, 35 : 393-404.

Lee, Catherine M., Michelle Picard et Michelle D. Blain
1994 A Methodological and Substantive Review of Intervention Outcomes Studies for Families Undergoing Divorce. *Journal of Family Psychology*, 8 : 3-15.

LeMasters, E.E.
1971 Parents without Partners. Dans : Smolnick, A.S., et J.H. Smolnick (ouvrage coll.), *Families in Transition*. Boston : Little Brown.

Lewis, Julia M., et Judith S. Wallerstein
1987 Family Profile Variables and Long-Term Outcome in Divorce Research: Issues at a Ten-Year Follow-Up. *Advances in Family Intervention, Assessment and Theory*, 4 : 121-142.

Lipman, Ellen L., David R. Offord et Martin D. Dooley
1996 Que savons-nous des enfants de familles dirigées par une mère seule? Dans : *Grandir au Canada : Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes*. Ottawa : Développement des ressources humaines Canada, Statistique Canada (n° de catalogue 89-550-MPE).

Long, Nicholas, Elisa Slater, Rex Forehand et Robert Fauber
1988 Continued High or Reduced Inter-Parental Conflict following Divorce: Relation to Young Adolescent Adjustment. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 56 : 467-469.

Luepnitz, Deborah Anna
1986 A Comparison of Maternal, Paternal, and Joint-Custody: Understanding the Varieties of Post-Divorce Family Life. *Journal of Divorce*, 9 : 1-12.

Marcil-Gratton, Nicole., et Céline Le Bourdais
1999 *Garde des enfants, droits de visite et pension alimentaire : Résultats tirés de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes. Custody, Access and Child Support: Findings from The National Longitudinal Survey of Children and Youth.* Ottawa : Ministère de la Justice, Équipe sur les pensions alimentaires pour enfants (CSR-1999-3E/3F).

Mathis, Richard D.
1998 Couples from Hell : Undifferentiated Spouses in Divorce Mediation. *Mediation Quarterly*, 16 : 37-49.

Ministère de la Justice du Canada
1997a *Les effets du divorce sur les enfants : Bibliographie commentée. The Effects of Divorce on Children: Annotated Bibliography.* Ottawa : ministère de la Justice, Division de la recherche et de la statistique (WD1998-3E/3F).

1997b *Les effets du divorce sur les enfants : Analyse documentaire. The Effects of Divorce on Children: A Selected Literature Review.* Ottawa : ministère de la Justice, Division de la recherche et de la statistique (WD1998-2E/2F).

Nelson, Riva
1989 Parental Hostility, Conflict and Communication in Joint and Sole Custody Families. *Journal of Divorce*, 13 : 145-157.

Pearson, Jessica, et Nancy Thoennes
1984 Mediating and Litigating Custody Disputes: A Longitudinal Evaluation. *Family Law Quarterly*, XVII : 497-523.

Pearson, Landon, et Roger Gallaway
1998 *Pour l'amour des enfants : Rapport du Comité mixte spécial sur la garde et le droit de visite des enfants*. Ottawa : Parlement du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Pedro-Carroll, Joanne L., Emery L. Cowen, A. Dirk et John C. Guare
1986 Preventive Intervention with Latency-Aged Children of Divorce: A Replication Study. *American Journal of Community Psychology*, 14 : 277-290.

Peterson, G., G. Leigh et R. Day
1984 Family Stress Theory and the Impact of Divorce on Children. *Journal of Divorce*, 7 : 1-20.

Peterson, James L., et Nicholas Zill
1986 Marital Disruption, Parent-Child Relationships, and Behaviour Problems in Children. *Journal of Marriage and the Family*, 48 : 295-307.

Pett, M.
1982 Correlates of Children's Social Adjustment Following Divorce. *Journal of Divorce*, 5 : 25-39.

Raschke, Helen J., et Vernon J. Raschke
1979 Family Conflict and Children's Self-Concepts: A Comparison of Intact and Single-Parent Families. *Journal of Marriage and the Family*, May : 367-374.

Richardson, C.J.
1996 Divorce and Remarriage. Dans : Maureen Baker (ed.), *Families: Changing Trends in Canada*. Toronto : McGraw-Hill Ryerson.

Rutter, M.
1981 Stress, Coping and Development: Some Issues and Some Questions. *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 22 : 323-356.

Sandler, I., S. Wolchik, S. Braver et B. Fogas
1991 Stability and Quality of Life Events and Psychological Symptomatology in Children of Divorce. *American Journal of Community Psychology*, 19 : 501-519.

Shaw, Daniel S., et Robert E. Emery
1987 Parental Conflict and Other Correlates of the Adjustment of School Aged Children Whose Parents have Separated. *Journal of Abnormal Child Psychology*, 15 : 269-281.

Shiller, Virginia M.
1985 Joint versus Maternal Custody for Families with Latency Aged Boys: Parent Characteristics and Child Adjustment. *American Journal of Orthopsychiatry*, 56 : 486-489.

Statistics Canada
1999 *L'Annuaire du Canada 1999* (n° de catalogue 11-402-XPE). Ottawa.

Steinman, Susan
1981 The Experience of Children in a Joint Custody Arrangement: A Report of a Study. *American Journal of Orthopsychiatry*, 51 : 403-414.

Steinman, Susan B., Steven E. Zemmelman et Thomas M. Knoblauch
1985 A Study of Parents who Sought Joint Custody Following Divorce: Who Reaches Agreement and Sustains Joint Custody and Who Returns to Court. *Journal of the American Academy of Child Psychiatry*, 24 : 554-562.

Stolberg, Arnold L., Christopher Camplair, Kathlyn Currier et Mary J. Wells
1987 Individual, Familial and Environmental Determinants of Children's Post-Divorce Adjustment and Maladjustment. *Journal of Divorce*, 11 : 51-70.

Tschann, Jeanne M., Janet R. Johnston, Marsha Kline et Judith S. Wallerstein
1990 Conflict, Loss, Change and Parent-Child Relationships: Predicting Children's Adjustment During Divorce. *Journal of Divorce*, 13 : 1-22.

Vaughn, B., B. Egeland, L.A. Sroufe et E. Waters
1979 Individual Differences in Infant-Mother Attachment at 12 and 18 Months: Stability and Change in Families Under Stress. *Child Development*, 50 : 971-975.

Wallerstein Judith S.
1987 Children of Divorce: Report of a Ten-year Follow-up of Early Latency Children. *American Journal of Orthopsychiatry*, 57 : 199-211.

1991 Tailoring the Intervention to the Child in the Separating and Divorced Family. *Family and Conciliation Courts Review*, 29 : 448-459.

Wallerstein, Judith S., et Sandra Blakeslee
1989 *Second Chances: Men, Women and Children a Decade After Divorce*. New York : Houghton Mifflin.

Wallerstein, Judith S., Shauna B. Corbin et Julia Lewis
1985 Children of Divorce: A 10-year Study. *Journal of the American Academy of Child Psychiatry*, 24 : 545-553.

Wallerstein, J., et J. Kelly
1980 Effects of Parental Divorce on the Visiting Father-Child Relationship. *Journal of the American Academy of Child Psychiatry*, 14 : 600-616.

Wallerstein, Judith S., et Julia Lewis
1998 The Long-term Impact of Divorce on Children: A First Report from a 25-year Study. *Family and Conciliation Courts Review*, 36 : 368-383.

Willms, J. Douglas
1996 Indicateurs de la performance en mathématiques dans les écoles primaires du Canada. Dans : *Grandir au Canada : Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes*. Ottawa : Développement des Ressources humaines Canada, Statistique Canada (n° de catalogue 89-550-MPE).

Wolff, S.
1969 *Children Under Stress*. New York : Basic Books.

Zill, N.
1988 Divorce, Marital Happiness and the Mental Health of Children: Findings from the Foundation for Child Development Survey of Children. Dans : Wolchik, Sharlene A., et Paul Karoly (ouvrage coll.), *Children of Divorce: Empirical Perspectives on Adjustment*. New York : Gardner Press.

ANNEXE A :
LISTE DES PRINCIPALES PERSONNES-RESSOURCES

1. Ont été invités à participer et ont accepté de le faire

Nicholas Bala
Université Queen's, faculté de droit
Kingston (Ontario)

L'un des spécialistes canadiens dans le domaine du divorce fortement conflictuel, il a comparu devant le Comité mixte spécial sur la garde et le droit de visite des enfants.

Robbie Behr
Family Law Support Services, ministère de la Justice de la Saskatchewan

Le ministère de la Justice de la Saskatchewan a mené des recherches sur le repérage et l'orientation des familles fortement conflictuelles.

Sally Bleecker, MSW
Ottawa (Ontario)

Thérapeute familiale qui exerce depuis 1975. Depuis 1990, selon la formule de rémunération à l'acte, elle effectue des évaluations familiales. Ancienne coordonnatrice du programme de visite surveillée entre parents et enfants de l'Université Carleton.

Janet Claridge, MSW
Ottawa (Ontario)

Thérapeute qui exerce depuis 1986, spécialiste des enfants et des couples. Effectue des évaluations familiales pour le Bureau de l'avocat des enfants de l'Ontario.

Rhonda Freeman, MSN
Families in Transition
Toronto (Ontario)

Directrice d'un important programme à l'intention des familles vivant un divorce fortement conflictuel. A comparu devant le Comité mixte spécial sur la garde et le droit de visite des enfants.

Eric Hood
Clark Institute of Psychiatry
Hamilton (Ontario)

Chercheur et clinicien canadien travaillant auprès des familles vivant un divorce fortement conflictuel. A comparu devant le Comité mixte spécial sur la garde et le droit de visite des enfants.

Lena Jones, MA, psychologue
Ottawa (Ontario)

Thérapeute familiale travaillant dans le cadre de son propre cabinet. Depuis 1971, elle effectue des évaluations du droit de garde et du droit de visite selon la formule de rémunération à l'acte.

Arthur Leonoff, docteur en psychologie clinique
Ottawa (Ontario)

Son cabinet accueille aussi bien les individus que les couples et les familles. Il effectue des évaluations du droit de garde et des droits de visite depuis plus de 20 ans.

Lorraine Martin, MSW, et Rachel Birnbaum
Bureau de l'avocat des enfants de l'Ontario

Assurent la coordination des services juridiques pour les enfants appartenant à des familles fortement conflictuelles.

Susan Woolam, MSW
Ottawa (Ontario)

Exerce depuis 1985. Travailleuse sociale auprès du Conseil scolaire d'Ottawa; thérapeute qui a également une clientèle privée composée de familles et d'enfants. Elle effectue des évaluations familiales pour le compte du Bureau de l'avocat des enfants de l'Ontario.

2. Ont été invités à participer mais n'ont pas souhaité le faire ou été en mesure de le faire

Jack Arburthnot

Penseur, innovateur et chercheur dans le domaine des programmes pédagogiques à l'intention des parents divorcés et de leurs enfants.

Howard Irving
Université de Toronto, faculté de travail social
Toronto (Ontario)

Un des créateurs et innovateurs en matière de médiation familiale qu'il conçoit comme un autre moyen de résoudre les conflits familiaux. Il s'est penché sur les effets, immédiats et à long terme, de la médiation sur les familles fortement conflictuelles. A comparu devant le Comité mixte spécial sur la garde et le droit de visite des enfants.

Janet R. Johnston
Centre for Families in Transition
Corte Medera (Californie)

Jouit d'une réputation internationale qui fait d'elle une des grandes spécialistes des effets du divorce sur les enfants. A beaucoup écrit sur les conséquences que le divorce peut avoir sur les enfants et élaboré une typologie permettant de repérer les familles fortement conflictuelles.

Peter Jaffe
London Family Court Clinic
London (Ontario)

Jouit d'une réputation internationale en raison de ses recherches sur les violences conjugales et plus précisément sur la violence dans le cadre des conflits aigus en matière de garde des enfants.

Gary Austin
London Family Court Clinic
London (Ontario)

Jouit d'une réputation internationale en raison de ses travaux sur les violences conjugales et plus précisément sur la violence dans le cadre de conflits aigus en matière de droit de garde. A comparu devant le Comité mixte spécial sur la garde et le droit de visite des enfants.

John Dunne, psychiatre et chercheur
Seattle (Washington)

Clinicien et chercheur qui s'est penché sur les effets des nouvelles dispositions législatives et programmes adoptés dans l'État de Washington à l'égard de familles divorcées. A comparu devant le Comité mixte spécial sur la garde et le droit de visite des enfants.

Rosalyn Goffman, psychologue
Winnipeg (Manitoba)

A comparu devant le Comité mixte spécial sur la garde et le droit de visite des enfants en tant que représentante d'un groupe de spécialistes de la santé mentale qui effectuent des évaluations familiales.

Judith Wallerstein
Centre for Families in Transition
Corte Medera (Californie)

Jouit d'une réputation internationale qui en fait une des principales spécialistes des effets que le divorce peut avoir sur les enfants. A suivi, à 5, 10, 15 et 25 ans d'intervalle, des enfants issus de familles divorcées.

ANNEXE B :
QUESTIONS POSÉES DANS LE CADRE DES ENTREVUES MENÉES AUPRÈS DES PERSONNES-RESSOURCES

Les questions suivantes ont formé la structure des entrevues.

Concernant l'incidence des divorces « fortement conflictuels ».

Le Comité spécial mixte a beaucoup entendu parler, l'année dernière, de l'incidence de divorces fortement conflictuels. Ce genre de situation concerne de 10 à 15 p. 100 des familles qui divorcent.

- Vos recherches ou votre expérience clinique vous ont-elles permis de confirmer ce chiffre?
- D'après vous, certains facteurs influencent-ils la fréquence de ce genre de situations?

En ce qui concerne la définition de divorce « fortement conflictuel ».

Ces travaux tentent d'élaborer une typologie qui contribuerait au repérage précoce des situations « fortement conflictuelles », afin que les familles concernées puissent être orientées vers divers modes de résolution des conflits.

- Quels sont, d'après vous, les facteurs qui contribuent au déclenchement de ces situations fortement conflictuelles?
- Quels seraient, d'après vous, les facteurs qui contribuent à alimenter de telles situations?
- Quelles sont, dans le cadre de vos travaux, les mesures utilisées pour distinguer ces familles de l'ensemble des familles qui divorcent?
- Si vous entendiez élaborer une typologie des situations fortement conflictuelles, quels seraient les cinq facteurs que vous retiendriez?

En ce qui concerne les effets néfastes des conflits aigus.

La plupart des travaux démontrent que les situations fortement conflictuelles nées d'un divorce ont des effets extrêmement néfastes sur les enfants.

- Vos recherches ou votre expérience clinique confirment-elles une telle conclusion?
- Quels seraient, à cet égard, les effets les plus graves et les plus durables sur les enfants?
- Existe-t-il, d'après vous, une différence dans la manière dont ces conflits aigus affectent les garçons et les filles?
- Existe-il, dans la vie des enfants, certaines périodes de leur développement où ils sont soit plus vulnérables, soit davantage à l'abri de ce genre d'effets néfastes?
- Quelles seraient vos conclusions concernant soit les effets à long terme, soit, au contraire, les effets à brève échéance des conflits aigus sur les enfants?
- Y aurait-il des facteurs qui permettraient d'atténuer ces effets préjudiciables?

Selon plusieurs travaux de recherche, les effets pernicieux des conflits aigus ont peut-être été surestimés. Ces études démontrent en effet que, pour les enfants, le préjudice provient davantage des conflits qui précèdent le divorce que des conflits qui peuvent apparaître par la suite.

- Qu'en est-il, d'après vous?

En ce qui concerne les effets que le divorce peut avoir sur les enfants.

D'après la plupart des travaux, le divorce a des effets préjudiciables sur les enfants. Cela dit, les chercheurs ne semblent pas s'entendre sur la question de savoir s'il s'agit d'effets durables ou permanents, ou s'il s'agit plutôt d'une période de transition difficile que la plupart des enfants éprouvent mais qui ne leur laissera pas de séquelles.

- Votre propre travail vous a-t-il apporté de nouveaux éléments vous permettant d'évaluer si tout divorce a sur les enfants un effet durable ou un effet simplement passager?
- Existe-t-il des facteurs susceptibles d'atténuer le mal qu'en éprouveraient les enfants?
- Existe-t-il, au contraire, des facteurs qui exacerbent les effets préjudiciables?

En ce qui concerne le repérage précoce des situations fortement conflictuelles.

Cette étude tente de voir s'il est effectivement possible de repérer précocement et d'orienter les familles qui font face à un divorce fortement conflictuel.

- Votre propre travail vous a-t-il permis de déceler certains facteurs permettant d'anticiper les cas de divorce fortement conflictuel?
- Votre travail vous a-t-il permis de saisir quels pourraient être, sur les familles concernées, les effets d'un repérage précoce des situations conflictuelles?
- D'après votre expérience professionnelle, le repérage précoce de ces familles pourrait-il contribuer à une amélioration de leur situation future?

En ce qui concerne l'efficacité des divers modèles d'orientation applicables aux familles vivant un divorce fortement conflictuel.

Dans le cadre de cette étude, nous cherchons à savoir s'il serait effectivement préférable de détourner les familles fortement conflictuelles du recours à la voie judiciaire et de les orienter vers d'autres mécanismes de règlement des différends.

- D'après votre expérience professionnelle, les modèles d'orientation examinés jusqu'ici sont-ils effectivement utiles dans le cas de familles fortement conflictuelles?
- Ce genre d'orientation présente-t-il des avantages durables ou simplement des avantages à brève échéance?
- Certains modèles de règlement des différends sont-ils particulièrement bien adaptés à certains types de conflit?

- Est-il dans l'intérêt des enfants d'orienter leurs parents vers d'autres mécanismes de règlement des différends?
- Certains travaux permettent-ils de dire que les programmes obligatoires sont plus efficaces que les programmes facultatifs, ou au contraire, qu'ils le sont moins?